BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

66ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3846 du Vendredi 4 Janvier 2019 - 66e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Présentation des vœux de nouvel an à l'archevêque de Brazzaville

La jeunesse, gage de paix

Mgr Anarole Milandou présidant la célébration eucharistique (P.13)

AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Mardi 8 Janvier 2019, Paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo (Archidiocèse de Brazzaville)

La Rédaction.

Africaine des assurances Congo

Lancement **officiel des** activités

(P.23)

Editorial

Désormais ?

Parlement

Isidore Mvouba en guerre contre les «gorges profondes» à l'Assemblée

(P.3)

Processus électoral en RD Congo

La grande inconnue de l'après-vote

Président sortant, Joseph Kabila Kabange n'a pas dérogé au devoir citoyen.

(P.9)

Plan National des Transports (PNT)

Brazzaville abritera bientôt un atelier national de validation du Plan

(P.2)

Message du Président de la République sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès

(PP.4-5)

Plan National des Transports (PNT)

Brazzaville abritera un atelier national de validation du Plan

Les 9 et 10 janvier se tiendra à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger, un atelier national de présentation, de discussion et de validation du Plan National des Transports (PNT) qui couvre la période 2019-2038.

Ce plan a été réalisé par les bureaux d'études Louis Berger et SITRASS, dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Entretien Routier (PAGER) financé par l'Union Européenne. Il prolonge et détaille le Plan National de Développement 2018-2022 récemment approuvé par le Parlement.

Le PNT est une mise à jour du plan qui avait été préparé en 2004. Il est complété par la définition de procédures et de documents qui permettront le suivi de sa mise en œuvre.

L'Atelier National sera divisé en plusieurs sessions de travail comme suit:

• Présentation générale du PAGER et des principaux résultats auxquels il a abouti;
• Introduction sur les objectifs et la méthodologie de la mise à jour du PNT;
• Le cadre d'élaboration du PNT- L'offre et la demande de Transports au Congo;
• Orientations Stratégiques et phasage du PNT;
• Les Actions à court terme - Mesures institutionnelles;
• Les Actions à court terme – Investissements;
• Les Actions à moyen et long termes;
• Suivi de la mise en oeuvre du PNT.

Les différentes sessions de l'atelier comprendront une présentation du thème de celles-ci et seront suivies par une période de Questions-Réponses et Commentaires par les responsables du développement, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures et des services de transport des modes de transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien.

Une séance de discussion générale est également prévue à la fin des sessions de travail. Elle devrait se terminer par la validation du travail réalisé et l'approbation, éventuellement avec quelques réserves, du programme d'actions, de réformes et d'investissements défini par le PNT et qui devra être mis en œuvre d'ici à 2038.

Le PAGER a été géré par la Cellule Technique de la Commission Nationale de Suivi du Plan National de Transport. La mise à jour du PNT a aussi associé le Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, le Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier, ainsi que la Délégation Générale aux Grands Travaux.

Les études et prestations inclues dans le cadre du PAGER, en particulier la mise à jour du PNT ont été réalisées par le bureau d'études Louis Berger associé à SITRASS.

C.E.

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE
115 bis, Boulevard Dénis SASSOU NGUESSO, Centre-ville
(En face de SCLOG)
B.P.: 136 ; Tél.(s): (00242) 05.596.77.86/06.669.26.76/
E-mail: officenotsmb@gmail.com
Brazzaville - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE MAISON GALAXY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL DE DIX MILLIONS (10.000.000) de francs CFA.
SIEGE SOCIAL: 49, AVENUE DE FRANCE, POTO-POTO.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du quatre décembre deux mil dix-huit reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire titulaire d'un office notarial à la résidence de Brazzaville, 115 bis, Boulevard Dénis SASSOU-NGUESSO, Mpila, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet social: La société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
• La vente des produits alimentaires;
• La vente des produits électroniques;
• L'habillement;
• La papeterie;
• La vente des produits cosmétiques;
• Parfumerie;
• Chaussurerie;
• La quincaillerie;
• Divers.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante: SOCIETE MAISON GALAXY;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 49, Avenue de France, Arrondissement 3 Poto-Poto;

Durée: La Durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital social: Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de Cent mille (100.000) francs CFA souscrites entièrement et libérées intégralement;

Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Ashiq ADATIA est désigné en qualité de gérant de ladite société;

Immatriculation: La SOCIETE MAISON GALAXY est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B13-00148.

Pour avis,

Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI,
NOTAIRE

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
NOTAIRE
Tél.: (242)05 521.69.19/06.960.28.72
Etude sise à Brazzaville 1, rue Mongo (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne; Avenue ORSY); Poto-Poto.
République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 12 Novembre l'an deux mil Dix-huit, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination Sociale: «ARIANE JEEF SERVICES»;
- Capital Social: UN MILLION (1.000.000 F. CFA) DE F. CFA, divisé en QUATRE-VINGT (80) PARTS DE 10.000 F. CFA chacune;

- Siège social: Brazzaville, 1750, rue Franceville; Arrondissement V Ouenzé;

Objet social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
* Construction et fournitures des bureaux et ameublement des bâtiments, travaux publics; génie civil; Entretien et gardiennage; Activités de services; Import-export;
* Prestations de services aux Entreprises, conseils; achat et vente de matériels informatiques, d'équipements; représentation de toutes Entreprises et maisons de commerce Restauration et Traiteur; Gestion et Promotion Immobilière;
* Location de voitures particulières, de bus et bateaux-bus, hôtellerie, restauration, voyages organisés, colonie de vacance.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes;

- Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier;

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Hubert Joseph OBAMBE;

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 15 Novembre 2018, sous le numéro RCCM CG/BZV/-01-2018-B12-00081.

Pour avis,

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
Notaire.

Maître Patrick Hervé ANGOUELET
NOTAIRE
Tel: (242)05. 521 .69.19106.960.28.72
Etude sise à Brazzaville 1, rue Mon go (En face de la grotte Mariale de l'Eglise Catholique Sainte-Anne ; Avenue ORSY); Poto-poto / République du Congo

INSERTION LÉGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 12 Novembre l'an deux mil Dix-huit, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à responsabilité limitée, enregistrée au domaine, le même jour, aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination Sociale: «ARIANE JEEF SERVICES» Capital Social: UN MILLION (1 .000.000 FCFA) DE FCFA divisé en QUATRE-VINGT (80) PARTS DE 10.000 FCFA chacune.
Siège social: Brazzaville 1750, rue Franceville; Arrondissement V-Ouenzé.
Objet social: La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: Construction et fournitures des bureaux et ameublement des bâtiments, travaux publics; génie civil; Entretien et gardiennage; Activités de services; Import-export.
•Prestations de services aux Entreprises, conseils; achat et vente de matériels informatiques, d'équipements; représentation de toutes Entreprises et maisons de commerce Restauration et Traiteur; Gestion et Promotion Immobilière.
• Location de voitures particulières, de bus et bateaux-bus, hôtellerie, restauration, voyages organisés, colonie de vacance.
Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.
- Durée Quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce et de crédit mobilier.

Gérance: La Société a pour Gérant statutaire Monsieur Hubert Joseph OBAMBE.

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 15 Novembre 2018 sous le numéro RCCM CG/BZV/- 01-2018-B1 2-00081.

Pour avis
Maître Patrick Hervé ANGOUELET
Notaire

Message à la Nation

«L'expression démocratique se déploie en toute liberté au Congo»

Conformément à la Constitution, le chef de l'Etat a prononcé le samedi 28 décembre 2018, le traditionnel message sur l'état de la nation, devant le Parlement réuni en congrès, au cours d'une séance plénière présidée par Isidore Mvouba, président du Parlement réuni en congrès. En présence de Pierre Ngolo, président du Sénat, Clément Mouamba, premier ministre, les membres du Gouvernement, les parlementaires, les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, les corps constitués nationaux, etc.

Le président Denis Sassou-Nguesso

D'entrée de jeu, le président de la République a commencé par s'incliner devant la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés en 2018. A l'endroit des familles endeuillées, il a formulé l'expression de toute sa compassion.

Ensuite, il s'est réjoui de la mise en place de toutes les institutions constitutionnelles. *«Le dispositif institutionnel prévu par la Constitution a été intégralement installé…Désormais, à tous les échelons de l'Etat, chaque acteur est exposé à la rigueur de la loi. Alors, il n'y a plus de place pour les jérémiades. Il n'y a de la place que pour l'action, partout et à tous les niveaux»,* a déclaré le chef de l'Etat.

Conscient du fait que l'expression démocratique se déploie en toute liberté au Congo, il a rappelé que nul n'y est inquiété et ne le sera pour ses opinions: *«Que de sacrifices consentis pour maintenir le cap d'un Congo uni et indivisible dans la paix!».*

Parlant du Pool, il a fait constater que l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, signé le 23 décembre 2017 à Kinkala, s'exécute sans entrave: «Le retour de la confiance a *rendu possible le ramassage de plus de 8.000 armes, munitions et explosifs, naguère détenus par les miliciens. L'autorité de l'Etat se rétablit, y compris dans les anciennes zones de conflit, avec la réinstallation de l'administration et des représentants des pouvoirs publics. Les populations ont regagné leurs villages grâce à la normalisation de la vie dans le département. La libre circulation des personnes et des biens est effective, surtout avec la reprise du trafic ferroviaire. Après la réparation, à coup de milliards de francs CFA, des viaducs détruits, l'arrivée du train en gare est le résultat de la paix. Que tous les acteurs de l'accord du 23 décembre 2017 trouvent ici l'expression de ma reconnaissance pour leur détermination au service de la paix».*

Face aux contrôles récemment menés dans les administrations et les sociétés forestières, le chef de l'Etat a mesuré l'impatience du peuple qui attend que des têtes tombent. *«Je comprends l'inquiétude du peuple devant l'exigence de transparence et d'objectivité. Je rassure qu'il n'y aura ni boucliers de protection pour les uns, ni rampes de sanction pour les autres. Face aux délits économiques, quels qu'ils soient, il n'y aura ni menus fretins, ni gros poissons. Tout passera dans la nasse du droit et de la justice. Seule prévaudra la loi. Qu'il plaise aussi de rappeler qu'il s'agit d'un processus souvent contradictoire, capable de déboucher sur des privations de liberté ou des dessaisissements divers. L'agenda judiciaire s'exercera en toute indépendance. Les services habilités sont à pied d'œuvre. L'instruction des dossiers suit son cours»*, a-t-il fait savoir.

S'agissant du FMI, le chef de l'Etat a laissé entendre que les négociations évoluent en toute transparence. *«Un mémorandum de politique économique et financière 2018-2021 a été adressé. Le budget de l'État pour 2019 a été élaboré sous le regard attentif de cette institution. L'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption a été réalisée»*, a-t-il indiqué, tout en annonçant la reprise prochaine de la société aérienne ECAIR.

«Tout comme se poursuit le traitement définitif des érosions à Ngamakosso. A l'évidence, la lutte contre les glissements de terrain nécessite une riposte attenante à la stabilisation des sols. La refondation du système de sécurité sociale est en quête d'un nouveau souffle. Les organismes de gestion des nouveaux régimes attendent leur mise en place. Les caisses de sécurité sociale doivent être soutenues. Je demande au Gouvernement de faire preuve d'ingéniosité pour un début d'apurement de la dette de l'Etat inhérente aux cotisations sociales», a recommandé le chef de l'Etat.

Dans ce registre, *«il nous faut également rendre opérationnel à partir de 2019, même par paliers successifs, le régime de l'assurance maladie. Le système de santé en tirera profit et consolidera ses acquis qui se sont traduits en 2018»*, a-t-il estimé.

Pour le président de la République, le crédo directeur, pour la nouvelle année, reste le travail, dans l'éthique et la discipline. *«Source de richesse, il demeure la pierre angulaire de notre sortie de crise. Les conseils de discipline doivent statuer sur les attitudes réfractaires au travail. Les contrôles inopinés doivent devenir systématiques dans la Fonction publique, pour éradiquer les fraudes, les tricheries et les autres cas de malveillances. A titre d'illustration, le recensement physique des agents civils de l'Etat révèle que: 4.525 agents civils de l'Etat non identifiés figurent dans le fichier de la solde et perçoivent indûment le salaire; 11.587 agents, sortis de leurs corps d'origine, continuent de bénéficier illicitement des primes et indemnités spécifiques liées à ces secteurs; 3.154 agents perçoivent toujours des indemnités liées à des fonctions qu'ils n'exercent plus; 1.430 agents exercent cumulativement un autre emploi dans le secteur privé. De telles pratiques, qui se complètent par tant d'autres bien connues, grèvent lourdement les finances publiques et appellent des sanctions rigoureuses. La législation et la réglementation en vigueur doivent s'appliquer avec fermeté, contre toutes ces dérives. Des directives ont été données au Gouvernement pour la prise des mesures appropriées, à l'effet de traiter, sans atermoiement, les irrégularités constatées»*, a-t-il indiqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Désormais ?

Comme à chaque fin d'année, le Président de la République s'est adressé à la Nation. Devant le **Parlement réuni en Congrès, fin décembre, il a** fait le diagnostic de notre situation économique, politique et sociale. Il a énuméré les réalisations opérées, celles qui restent à faire et l'état d'esprit dans laquelle elles devront l'être, les avancées et quelques points de retardement. Nous vivons une crise dure qui affecte les élans et bride les ambitions, le Président l'a sou**ligné. Mais à défaut d'insuffler de l'espérance, il nous a invités à regarder en face les défis à relever cette** année, et à ne pas nous voiler la face sur les obstacles qui pourraient se dresser dans la matérialisation de cette voie.

«Pierre angulaire de notre sortie de crise», indique le Chef de l'Etat, *«le travail, dans l'éthique et la discipline»* devra être *«le crédo directeur pour la nouvelle année».* Certes. Même l'opposition dans ses extrêmes ne devrait pas avoir du mal à partager un tel vœu. Sauf que le travail est effectivement ce qui, même dans la volonté de l'exercer au mieux de la conscience, reste la denrée la moins présente dans le Congo d'aujourd'hui ! Le pays est en récession et les opportunités d'exercer un travail, entendu comme activité salariée **ou suffisamment rémunératrice, sont hors de portée** de nos jeunes.

Le Président s'est appesanti sur la lutte contre la corruption et les antivaleurs tant décriées. Il nous a dit que l'arsenal judiciaire étant en place, la lutte contre *«les menus fretins et les gros poissons»* des malversations qui nous valent d'être si mal cotés auprès des insti**tutions financières sera impitoyable. «Désormais». Un** adverbe lourd de sous-entendus et riche de nos impossibilités passées. Celles qui font dire à l'homme de la rue : *«Voyons si cette année sera différente».* Car si le Congolais a dans sa tête l'image «incarnée» du corrompu, réel ou fantasmé, il ne cèdera pas à la tentation de suivre les proclamations de véhémence. La volonté de sévir a été maintes fois agitée, se transformant en une répétition de «désormais». Il faut des actes.

Soyons justes: le discours du Chef de l'Etat au Parlement réuni en Congrès n'a pas grand-chose des réalités de notre vie en société, ni caché aucun des maux qui la minent. Le Président s'est réjoui du dé**senclavement effectif de nos régions naguère diffi**ciles d'accès, du retour progressif de la paix au Pool, de la prochaine construction du débarcadère de Yoro, de l'Institut technologique d'Oyo. Il a même attiré notre regard sur un point rarement mentionné: la stabilité du prix de l'essence à la pompe, malgré les pénuries... Mais il subsiste comme un petit quelque chose de déjà entendu. Et, donc, d'un statu quo qui n'annonce rien de nouveau.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Parlement

Isidore Mvouba en guerre contre les «gorges profondes» à l'Assemblée

Les deux chambres du Parlement ont clôturé le 23 décembre 2018 leurs sessions budgétaires, sous les auspices d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat. Le point d'orgue de ces sessions était l'examen du budget de l'Etat, exercice 2019, qui vise la stabilisation des équilibres macroéconomiques en vue d'une sensible remontée de la croissance en 2019.

Isidore Mvouba

Pierre Ngolo

Dans son allocution, Isidore Mvouba a déploré le niveau extrêmement bas du taux d'exécution (28%) du budget de l'Assemblée nationale. *«En somme, notre institution a connu une année de non-budget en 2018, on peut le dire sans ambages. Pendant vingt ans, l'Assemblée Nationale n'a pas apuré ses comptes, ce qui est peu orthodoxe pour ne pas dire plus»*, a estimé le président de l'Assemblée qui a pris l'engagement d'apurer en 2019, ces comptes. *«Ne demandons pas au Gouvernement, ce que nous ne pouvons faire nous-mêmes».*

Pour lui, la lutte contre la corruption entre dans une phase décisive, avec la mise en place de la Haute autorité de la lutte contre la corruption, *«si et seulement si, nous les décideurs, nous lui laissons les mains libres. Des moyens conséquents doivent lui être alloués, pour garantir son indépendance et son efficacité. C'est là, un gage de bonne gouvernance»*, a déclaré Isidore Mvouba.

Par contre, *«La loi relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique a vocation à assainir les mœurs politiques et économiques, dès lors qu'elle est le rempart contre l'enrichissement sans cause»*, a-t-il poursuivi.

Le président de l'Assemblée nationale est revenu sur la situation dramatique du CHU-B. *«Sur la base d'un audit informé et discursif, le Gouvernement se doit de mettre en œuvre une opération coup de poing CHU-B pour sortir du coma une structure sanitaire de premier plan qui se meurt sous nos yeux»*, a-t-il affirmé.

Dans le même contexte, *«le Gouvernement doit sans délai se doter d'un fonds permanent de solidarité appuyé par un plan de contingence de type ORSEC français pour permettre au ministre des solidarités d'agir, en temps utile, face aux catastrophes naturelles que le pays connaît depuis un moment de manière récurrente».*

Isidore Mvouba a évoqué avec gravité, la nécessité absolue d'entretenir un climat de confiance mutuelle au sein de l'Assemblée nationale. *«La propagation via les réseaux sociaux d'informations pernicieuses par certains d'entre nous est inadmissible, car elle ternit l'image de marque de notre prestigieuse institution. C'est bien dommage, car les colporteurs de ces boules puantes sont connus, alors qu'ils cessent leur travail de sape et de nuisance»*, a-t-il dit.

Pour ce faire, le président de l'Assemblée nationale a noté l'importance de disposer d'un code déontologique et d'éthique du député, élu de la nation, aux fins de renforcer certaines dispositions de leur règlement intérieur, *«pour faire taire ces ténors de la bêtise. Plus que jamais, nous devons nous serrer les coudes afin de relever les défis des temps nouveaux. Nous sommes des frères et sœurs, et pour certains, des compagnons de longue date. Le moment n'est ni à l'invective, ni aux manœuvres de couloir, et encore moins au culte de la coterie»*, a fait savoir Isidore Mvouba.

De son côté, Pierre Ngolo, clôturant les travaux de la 14e session budgétaire du Sénat a rappelé le contexte économique et financier dans lequel celle-ci a été tenue. *«Il impose d'énormes sacrifices aux citoyens, tout comme il exige des décideurs plus de sérieux, d'attention et de circonspection»*, a-t-il indiqué.

Malgré tout, *«le budget de l'Etat, exercice 2019 a été traité avec un tel sens élevé de responsabilité que nous avons pu concilier les restrictions du FMI avec l'impératif d'apaisement des tensions sociales»*, a-t-il affirmé.

En adoptant les projets de loi portant respectivement création de la Haute autorité de lutte contre la corruption et déclaration des biens par les cadres nommés et élus aux hautes fonctions administratives, *«nous avons réaffirmé notre attachement aux hautes valeurs morales et d'intégrité, ainsi qu'à l'amélioration de la gouvernance nationale»,* a expliqué Pierre Ngolo.

Les sénateurs ont voté aussi quatre projets de loi sur la décentralisation portant respectivement sur le statut général de la Fonction publique territoriale; fixant la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales en matière d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire; de santé de base et d'entretien routier et définissant les modalités de leur exercice.

Ce vote ouvre une ère nouvelle dans le processus de décentralisation au Congo. *«Nous devons veiller à ce que ce processus connaisse désormais une évolution durable et porteuse d'espoir»,* a conclu le président du Sénat.

C. A.Y-Ng.

Message de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat sur l'état de la Nation en 2018, devant la Parlement réuni en congrès

- Monsieur le Président du Congrès;
- Monsieur le Président du Sénat;
-Monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement;
- Mesdames et Messieurs les parlementaires;
- Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques;
- Mes chers compatriotes;

La Constitution du 25 octobre 2015 prescrit au Président de la République d'adresser, une fois par an, un message sur l'état de la Nation au Parlement réuni en Congrès.
En m'acquittant de ce devoir, je voudrais, au préalable, m'incliner devant la mémoire des êtres chers qui nous ont quittés durant cette année.
A l'endroit des familles endeuillées, je formule l'expression de toute ma compassion.
Qu'il me soit donc permis de réitérer l'hommage posthume de la Nation au Vénérable André OBAMI ITOU, ancien président du Sénat, homme de grandeur et de devoir, à la loyauté exemplaire.

- Mes chers compatriotes;
Notre pays s'emploie à soutenir le fonctionnement régulier et harmonieux de ses institutions.
Ici, au Parlement, s'écrivent des belles pages de notre démocratie, en termes de représentation de la Nation et d'armature législative.
A ce titre, le Peuple évalue quotidiennement la disponibilité des parlementaires.
Nos concitoyens apprécieront davantage les initiatives des sénateurs et des députés, si celles-ci pouvaient s'articuler autour de la mobilisation des populations dans des activités agricoles, piscicoles ou d'élevage.
Depuis quelques années, le Parlement multiplie les rencontres avec des institutions analogues d'autres pays et des partenaires au développement.
Ces contacts accroissent la notoriété du Sénat et de l'Assemblée nationale.
En soutien à ces initiatives et sans enfreindre l'intangibilité du principe de la séparation des pouvoirs, j'émets le vœu d'une concertation permanente entre les deux Chambres du Parlement.
Des synergies sont également nécessaires entre les pouvoirs législatif et exécutif.
De son côté, le Gouvernement met en œuvre le Plan national de développement 2018–2022.
L'action gouvernementale requiert rigueur et abnégation, surtout dans l'exécution des politiques publiques et la gestion des proximités avec nos concitoyens.
Cet environnement conforte la nécessité d'instaurer une expression plus étendue et mieux régulée de l'Etat de droit.
Par rapport à cette question, je m'étais engagé, dans mon message du 30 décembre 2017 sur l'état de la Nation, à assurer la mise en place de toutes les institutions constitutionnelles.
Cet engagement a été tenu.
Le dispositif institutionnel prévu par la Constitution a été intégralement installé.
En 2018, notre pays s'est doté:
- du Conseil national du dialogue;
- du Conseil consultatif des sages et des notabilités traditionnelles;
- du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales;
- du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap;
- du Conseil consultatif de la Jeunesse;
- du Conseil consultatif de la Femme.
Par son originalité, notre expérience confère une assise plus large, diversifiée et sans discrimination, à la dimension participative de notre démocratie.
Je salue particulièrement l'élévation, au sein du secrétariat permanent du Conseil consultatif de la Femme, d'une compatriote autochtone, universitaire engagée sur les questions de Genre.
Dans cette même optique, la Cour constitutionnelle et la Commission nationale des droits de l'Homme ont été renouvelées, pour plus de dynamisme dans l'exécution de leurs missions.
Enfin, les membres de la Haute cour de justice ont pris leurs fonctions.
Cette juridiction, en charge de la répression des délits commis par les dirigeants et les hauts dignitaires de la République, est dorénavant installée dans ses attributions.
Je demande que les textes réglementaires sous-jacents soient rapidement préparés pour un fonctionnement cohérent et diligent de cette instance.
Je pense spécifiquement à l'exercice des poursuites qui doit être l'œuvre exclusive, sans intermédiaire, du représentant du ministère public auprès de cette juridiction.
C'est le gage de l'indépen-

dance de la Haute cour de justice.
En leur adressant toutes mes félicitations, j'exhorte les membres des différentes institutions constitutionnelles à assumer leurs responsabilités avec efficacité.
D'ores et déjà, le Parlement et le Gouvernement s'attellent à instituer la législation garantissant la déclaration de leur patrimoine, par les dirigeants et les cadres de haut niveau, à l'entrée et à la cessation des fonctions exercées.
Enfin, la Haute Autorité de lutte contre la corruption est en cours de création.
Désormais, à tous les échelons de l'Etat, chaque acteur est exposé à la rigueur de la loi.
Alors, il n'y a plus de place pour les jérémiades. Il n'y a de la place que pour l'action, partout et à tous les niveaux.
Qui peut donc dire qu'avec un tel décor judiciaire, notre pays n'est pas en train de réaliser des avancées salutaires dans l'instauration et le fonctionnement des instruments de veille et de promotion de la bonne gouvernance?
La dernière session du Conseil supérieur de la magistrature a pris des décisions qui augurent d'une justice véritablement au service du droit, soucieuse de rehausser le seuil de confiance auprès des populations et de rassurer les milieux d'affaires.
Dès lors, continuons à renforcer la gouvernance judiciaire pour mieux rapprocher la justice du justiciable!
Dans cette optique, l'essentiel demeure la mobilisation et l'implication des Forces vives de la Nation.
La désignation du Chef de l'Opposition participe de la volonté du Peuple d'instituer une République de partage et de solidarité.
En tout état de cause, l'expression démocratique se déploie en toute liberté au Congo. Nul n'y est inquiété et ne le sera pour ses opinions.
Le brillant passage de notre pays à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, en novembre 2018 à Genève, traduit la portée de nos efforts dans ce domaine.
Pour la troisième fois consécutive depuis 2009, toujours animé par la volonté de mieux faire en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, le Congo vient de se soumettre magistralement à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des Nations Unies, à ce sujet.
Déjà, en octobre 2018, notre pays avait soumis, avec brio, son 7e rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.
Sur ces acquis incontestables, j'appelle, une fois de plus, les syndicats professionnels à la responsabilité.
La quiétude, qui règne sur l'ensemble du territoire national, nous enjoint de poursuivre, à l'unisson, l'œuvre de consolidation de la Paix.
Ainsi, l'exercice du droit de grève n'est pas incompatible avec la recherche des compromis qui permettent d'avancer, même sur les questions les plus sensibles.
La société civile est interpellée au profit du réarmement moral de nos concitoyens, en l'occurrence des jeunes empêtrés dans des nouvelles formes de violence urbaine.
Que de sacrifices consentis pour maintenir le cap d'un Congo uni et indivisible dans la paix!
Que de renoncements courageusement assumés, parfois au risque d'être incompris par nos compatriotes!
Il fallait le faire et nous l'avons fait. La suite nous a donné raison et nous nous en félicitons.
Pardonner est essentiel. Oublier serait le pire de nos ennemis.
De ma seconde promesse, devant le Parlement réuni en Congrès, de sortir le Pool de sa situation d'otage, ce département a retrouvé sa tranquillité.
L'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités, signé le 23 décembre 2017 à Kinkala, s'exécute sans entrave.
Le retour de la confiance a rendu possible le ramassage de plus de 8.000 armes, munitions et explosifs, naguère détenus par les miliciens.
L'autorité de l'Etat se rétablit, y compris dans les anciennes zones de conflit, avec la réinstallation de l'administration et des représentants des pouvoirs publics.
Les populations ont regagné leurs villages, grâce à la normalisation de la vie dans le département. La libre circulation des personnes et des biens est effective, surtout avec la reprise du trafic ferroviaire.
Après la réparation, à coup de milliards de francs CFA, des viaducs détruits, l'arrivée du train en gare est le résultat de la paix.
C'est l'occasion de renouveler nos félicitations à la Force publique pour son action salvatrice au bénéfice du maintien de la sécurité et du renforcement de la sureté nationale.
Que tous les acteurs de l'accord du 23 décembre 2017 trouvent, ici, l'expression de ma reconnaissance pour leur détermination au service de la paix.
Il nous faut, à présent, réussir la réintégration des ex-combattants.
J'adresse mes remerciements les plus chaleureux aux partenaires au développement qui appuient le Congo dans ce programme.
Qu'ils trouvent, ici, le témoignage de notre gratitude.
Il y a un an, je consacrais une partie de mon adresse à la question de la lutte contre les antivaleurs.
La nouvelle configuration du dispositif judiciaire tend à renforcer la fonction de contrôle dévolue à l'Etat.
Je pense particulièrement à l'Inspection générale d'Etat, à qui j'entends redonner plus de vigueur et de responsabilité.
Les contrôles récemment menés dans les administrations et les sociétés forestières ont montré l'efficacité de nos outils d'audit.
Je mesure l'impatience du Peuple qui attend que des têtes tombent, comme si la présomption d'innocence n'était qu'un écran de fumée induit par notre seul système judiciaire.
Je comprends l'inquiétude du Peuple devant l'exigence de transparence et d'objectivité.
Je rassure qu'il n'y aura ni boucliers de protection pour les uns, ni rampes de sanction pour les autres.
Face aux délits économiques, quels qu'ils soient, il n'y aura ni menus fretins, ni gros poissons. Tout passera dans la nasse du droit et de la justice. Seule prévaudra la loi.
Qu'il plaise aussi de rappeler qu'il s'agit d'un processus souvent contradictoire, capable de déboucher sur des privations de liberté ou des dessaisissements divers.
Aucune accélération hasardeuse des procédures ne peut être de mise là où la dignité, l'honneur et la liberté individuels sont susceptibles de s'écrouler.
L'agenda judiciaire s'exercera en toute indépendance.
Les services habilités sont à pied d'œuvre. L'instruction des dossiers suit son cours.
Le défi majeur est de s'élever au diapason des nouveaux paradigmes et de renoncer aux pratiques incompatibles avec l'exercice de la démocratie.

- Mes chers compatriotes;
Suite au sommet du 23 décembre 2016 à Yaoundé, au Cameroun, les États membres de la CEMAC prenaient l'engagement de conclure, chacun en ce qui le concerne, un programme comprenant des réformes audacieuses.
Les Chefs d'État ont réitéré, le 25 octobre 2018 à Ndjaména, leur détermination à relancer les économies respectives, dans le cadre d'une stratégie commune d'urgence de sortie de crise.
S'agissant du Congo, les négociations évoluent en toute transparence.
Un mémorandum de politique économique et financière 2018–2021 a été adressé au FMI.
Le budget de l'État pour 2019 a été élaboré sous le regard attentif de cette institution.
L'étude diagnostique sur la gouvernance et la corruption a été réalisée.
La loi portant création de la société nationale des pétroles du Congo a connu des aménagements pour tenir compte des exigences du FMI.
La restructuration de la dette fait l'objet d'un traitement encourageant, appuyé par des échanges réguliers avec nos créanciers.
L'audit en cours sur la dette intérieure rendra plus crédibles les titres, la validité des créances et la sincérité du service fait.
Un travail important a été accompli pour rendre soute-

nable notre dette. Les obstacles sont en train d'être levés sur la voie menant à la Facilité élargie de crédit.
Les dispositions sont prises pour accélérer les réformes au sein du secteur productif et maximiser les recettes hors pétrole.
Le principe de la création d'une entreprise dans les meilleurs délais reste à parfaire, pour faciliter l'amélioration du climat des affaires.
Au niveau sectoriel, l'agriculture bénéficie d'une attention particulière, à l'effet de soutenir la production vivrière et infléchir la courbe de notre dépendance alimentaire.
La construction en cours d'un débarcadère moderne au port de Yoro permettra de revitaliser l'activité de pêche fluviale.
Dans sa vocation de transit et d'épine dorsale de l'économie nationale, le Chemin de fer Congo-Océan a repris du service.
Le port de Pointe-Noire a enregistré la construction d'un parc à bois moderne et des travaux de renforcement de ses capacités en postes d'accostage.
La société aérienne ECAIR a entrepris la maintenance des aéronefs et la réhabilitation des équipements, en vue du redémarrage de ses activités.
Le réseau routier permet de joindre tous les chefs-lieux des départements.
Les départements de la Sangha et de la Likouala sont à présent reliés avec la mise en service de la route Pokola–Enyellé.
Les travaux d'entretien et de réhabilitation des tronçons défectueux sur les routes nationales s'exécutent à un rythme modulé par les rigueurs de la conjoncture actuelle.
A Brazzaville, les conditions de mobilité et de desserte des quartiers de Bacongo et Makélékélé se sont améliorées avec la mise en circulation du tronçon Case De Gaulle–Pont du Djoué.
Tout comme se poursuit le traitement définitif des érosions à Ngamakosso. A l'évidence, la lutte contre les glissements de terrain nécessite une riposte attenante à la stabilisation des sols.
La célébration de la Journée de l'arbre, le 6 novembre de chaque année, constitue une opportunité de choix pour la reconstitution du couvert végétal national.
Fidèle à sa politique de reboisement, notre pays a réalisé, en 2018, plus de 2 millions d'hectares de forêts aménagées, atteignant ainsi une superficie totale de près de 7 millions d'hectares.
Néanmoins, la contribution de la forêt à la richesse nationale est en deçà du niveau préconisé.
La gestion forestière doit être mieux organisée, au regard de nos immenses potentialités.
Le Congo maintient son leadership dans la conservation de la biodiversité, ce qui offre une bonne perspective de préservation des 30 milliards de tonnes de carbone séquestrées par des tourbières étendues sur 145.000 kilomètres carrés.
A son actif, notre pays compte actuellement 5 cimenteries. L'ère du sac de ciment vendu à 12.000 francs CFA, pendant l'époque des pénuries, relève désormais du souvenir. Celui-ci est ramené à 3.000 francs CFA.
La société de recherche et d'exploitation minière a mis en service la ligne de production de cuivre, dans la zone de M'Fouati/Boko-Songho.
L'exportation récente et à titre expérimental du fer de Mayoko densifie les perspectives d'entrée du Congo dans le cercle des pays producteurs de ce minerai.
Pour soutenir l'activité industrielle qui se dessine, notre pays a signé un accord cadre, le 5 septembre 2018 à Pékin, pour le développement de la Zone économique spéciale de Pointe-Noire.
Les enquêtes parcellaires sont en cours d'exécution, afin de libérer le périmètre d'implantation retenu.
En lien avec cette avancée, une formation aux métiers de la construction et des travaux publics a été ouverte au bénéfice de 350 jeunes.
Au terme d'un protocole d'accord entre l'Etat et certains partenaires comme la société Eco Oil Energie, une usine de montage de tracteurs et autres matériels agricoles sera érigée dans la Zone économique spéciale de Maloukou.
L'année 2018 a connu l'adhésion du Congo à l'Organisation des pays producteurs de pétrole. Il est devenu le 7e pays africain et le 15e au monde à rejoindre l'OPEP.
En se plaçant parmi les leaders mondiaux, le Congo est appelé à assumer de nouvelles responsabilités dans la prise de décisions conjointes sur les quotas de production et les prix de vente de pétrole.
L'on se désole des perturbations observées dans l'approvisionnement du marché intérieur en produits pétroliers.
En retour, il est loisible de noter la stabilité des prix à la pompe, maintenue depuis plus d'une décennie par les pouvoirs publics.
La fourniture de l'électricité connaîtra le lancement, en 2019, de la troisième turbine de 170 mégawatts par la Centrale électrique du Congo.
La ligne Moukoukoulou–Mayéyé a été mise en exploitation. Les travaux engagés entre Owando et Makoua, ainsi que entre Oyo et Mossaka s'exécutent de manière satisfaisante.
L'électrification des communautés rurales se poursuivra sur les lignes déjà en construction, en l'occurrence: Djambala–Lékana, Ollombo-Abala, Gamboma-Ongogni, Abala-Allembé.
Le secteur de l'énergie ne peut persister dans la fourniture discontinue de l'électricité, au gré d'une production bien insuffisante au regard de nos besoins de développement. Ce défi sera relevé pour une électricité de qualité.
L'interconnexion en fibre optique est effective entre le Congo et le Gabon et connaîtra une extension vers le Cameroun et la République Centrafricaine.
En matière de grands travaux, le gros œuvre des deux tours jumelles de 30 étages du centre d'affaires de Mpila est terminé.
La construction de l'Institut technologique d'Oyo, réalisée dans le cadre de la coopération économique entre la Chine et le Congo, est achevée.
Les travaux du nouveau siège du Parlement, don du gouvernement chinois, affichent l'achèvement du gros œuvre des deux pavillons devant abriter l'Assemblée nationale et le Sénat.

- Mes chers compatriotes;
Le volet social constitue l'un des piliers de notre marche vers le développement.
La refondation du système de sécurité sociale est en quête d'un nouveau souffle.
Les organismes de gestion des nouveaux régimes attendent leur mise en place.
Les caisses de sécurité sociale doivent être soutenues.
Je demande au Gouvernement de faire preuve d'ingéniosité pour un début d'apurement de la dette de l'Etat inhérente aux cotisations sociales.
Dans ce registre, il nous faut également rendre opérationnel à partir de 2019, même par paliers successifs, le régime de l'assurance maladie.
Le système de santé en tirera profit et consolidera ses acquis qui se sont traduits en 2018 par, notamment:
- la revitalisation des districts sanitaires;
- le déploiement judicieux du personnel de santé;
- la mise en fonctionnement des services de l'Unité d'hémodialyse à l'hôpital général Edith Lucie BONGO ONDIMBA pour les cas d'insuffisance rénale;
-l'installation d'un laboratoire ultra-moderne au Centre antituberculeux de Brazzaville;
-le renforcement des relations avec le Fonds mondial pour la mise à disposition des antirétroviraux;
-la densification de la riposte vaccinale contre certaines épidémies.
Le développement social passe aussi par la protection de la famille et de l'enfance en difficulté.
Pour cela, le projet LISUNGI mérite nos égards pour ses résultats prometteurs.
Le groupe éligible de bénéficiaires, en file d'attente, est passé de 15.000 à 67.900 ménages sélectionnés, entre 2014 et 2017, dans les départements de Pointe-Noire, du Niari, du Pool, de Brazzaville, de la Cuvette et des Plateaux.
Depuis 2015, près de 10.000 familles vulnérables reçoivent une assistance financière octroyée par ce système de filets sociaux. En 2019, LISUNGI prévoit de soutenir 8.000 projets générateurs de revenus.
Je demande au Gouvernement d'accorder toute son attention à la mise à disposition des fonds nécessaires au passage graduel de ce projet à l'échelle, à partir de 2019.
Tout en concentrant les axes d'effort sur la création des richesses, le Plan national de développement 2018–2022 porte un intérêt particulier à la construction et la valorisation du capital humain.
La rentrée académique, pour certaines filières de l'Université de Kintélé, est envisagée pour 2019.
L'ouverture des établissements d'excellence, des lycées départementaux de Ouesso, Djambala, Madingou et Sibiti a fortement contribué à l'amélioration des résultats aux différents examens d'Etat.
Le double défi de l'équipement de nos écoles en tables-bancs et de la résorption du déficit en personnel enseignant appelle à plus d'effort de notre part.
En dépit du contexte difficile lié à la conjoncture de crise, il est heureux de noter que, comme par le passé, nous abordons la nouvelle année sans arriérés de salaires, en ce qui concerne la Fonction publique.
L'indice de solde des agents de l'Etat reste maintenu à 300, malgré la morosité de la situation économique et financière.
Le crédo directeur, pour la nouvelle année, reste le travail, dans l'éthique et la discipline. Source de richesse, il demeure la pierre angulaire de notre sortie de crise.
Les conseils de discipline doivent statuer sur les attitudes réfractaires au travail. Les contrôles inopinés doivent devenir systématiques dans la Fonction publique, pour éradiquer les fraudes, les tricheries et les autres cas de malveillances.
A titre d'illustration, le recensement physique des agents civils de l'Etat révèle que: 4.525 agents civils de l'Etat non identifiés figurent dans le fichier de la solde et perçoivent indûment le salaire; 11.587 agents, sortis de leurs corps d'origine, continuent de bénéficier illicitement des primes et indemnités spécifiques liées à ces secteurs; 3.154 agents perçoivent toujours des indemnités liées à des fonctions qu'ils n'exercent plus; 1.430 agents exercent cumulativement un autre emploi dans le secteur privé.
De telles pratiques, qui se complètent par tant d'autres bien connues, grèvent lourdement les finances publiques et appellent des sanctions rigoureuses.
La législation et la réglementation en vigueur doivent s'appliquer avec fermeté, contre toutes ces dérives.
Des directives ont été données au Gouvernement pour la prise des mesures appropriées, à l'effet de traiter, sans atermoiement, les irrégularités constatées.

- Mes chers compatriotes;
Aucun pays désireux de se développer, y compris en participant à l'économie mondiale, ne saurait rester replié sur sa souveraineté.
Grâce à un environnement socio-politique apaisé, le Congo est aujourd'hui un pôle de stabilité en Afrique centrale.
Notre constellation diplomatique est adossée sur un faisceau de rapports de bon voisinage au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ainsi que de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale.
Les relations d'amitié et de coopération, qui unissent nos différents Etats, se renforcent mutuellement. Les communautés congolaise et étrangère cohabitent en bonne intelligence au Congo.
L'intégration sous-régionale en Afrique centrale demeure le leitmotiv de notre action, en faveur de la paix et de la sécurité. Notre pays a été porté à la tête de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.
En première ligne des initiatives de restauration de la paix, le Congo apporte activement son appui aux pays frères d'Afrique, en proie à des crises socio-politiques persistantes.
En coordination avec les Nations Unies et l'Union Africaine, le Congo prône le dialogue et la réconciliation pour la résolution des conflits armés.
Notre pays a mené des actions d'envergure lors des rencontres internationales, notamment :
-la réunion de concertation des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, le 29 janvier 2018 à Addis-Abeba, en marge du 30e sommet ordinaire de l'Union africaine;
-le sommet tripartite de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, consacrée à la situation sécuritaire dans cet espace, le 14 février 2018 à Kinshasa;
-la création de la zone de libre-échange continentale africaine, le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda, pour favoriser le développement du commerce intra-africain;
-la visite du Roi du Maroc, lors du sommet de la Commission climat du Bassin du Congo, en avril 2018 à Brazzaville;
-la conférence internationale sur la Libye, à l'initiative du Président Emmanuel MACRON, le 29 mai 2018 à Paris;
-notre propre visite d'Etat en République Populaire de Chine, en marge du Forum sur la coopération sino-africaine, en septembre 2018;
-le 17e sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie, les 11 et 12 octobre 2018 à Erévan, en Arménie;
-la session extraordinaire des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEMAC le 25 octobre 2018 à N'Djaména, sur la situation économique de la sous-région;
-la cérémonie commémorative du centenaire de l'Armistice et le forum de Paris sur la paix et la sécurité, le 11 novembre 2018.
Cette évocation succincte met en exergue l'intensité de nos efforts diplomatiques au bénéfice du Congo, de l'Afrique et du reste du monde, depuis plus d'un demi-siècle.
Voilà 60 ans que le Congo assume son destin, en tant que République.
Avec méthode, avançons sur le chemin de la relance de notre économie, par le travail.
Il nous faut transformer les temps actuels en levier de prospérité pour demain.
Il est essentiel de refuser les impatiences pour ne pas plonger dans des options aventureuses et sans issue.
Dans la foi et l'espérance en un avenir radieux, je souhaite, à tout notre Peuple et à vous-mêmes ici présents, une Bonne et Heureuse Année 2019.
Que chaque Congolaise et chaque Congolais élèvent ces vœux au diapason d'un nouveau pari personnel et d'un nouvel engagement collectif pour un Congo apaisé et solidaire, dans l'unité, le travail et le progrès.

- Vive la République!

- Vive le Congo!

Je vous remercie.

Réveillon d'armes

Objectif 2019 : Plus d'ardeur au travail

Le Réveillon d'armes devenu un rite perpétuel a eu lieu dans l'enceinte du ministère de la Défense nationale, lundi 31 décembre 2018. A cette cérémonie, Denis Sassou-Nguesso, Président de la République et Chef suprême des armées accompagné de son épouse a exhorté «la Force publique à mettre tout en œuvre pour beaucoup faire avec peu, dans la discipline et la rigueur».

Le Président de la République s'adressant à la Force publique

Le Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy-Blanchard Okoï, coordonnateur du groupe d'anticipation stratégique, a rappelé les orientations prescrites par le Chef suprême des armées l'an dernier, traduites en expression par les ministres de l'intérieur et de la Défense et portant essentiellement sur: le renforcement des capacités de l'organisation sur la discipline au sein de la Force publique; le renforcement du lien armée-nation; le renforcement des engagements tant intérieur, qu'extérieur. Leur engagement à réaliser ses objectifs, a-t-il dit, a été total en dépit des difficultés de plusieurs ordres.

Le général Guy-Blanchard Okoï

Le général Okoï a, en outre, fait part des axes majeurs de l'action de la Force publique en 2019. *«Solliciter un ensemble d'actions permettant même a minima la prise en compte de la reconstitution des réserves opérationnelles et de la révision des matériels majeurs, l'accomplissement des missions générales et particulières en faveur de la préservation de l'ordre, de la paix, et la sécurité ; l'amélioration des conditions de vie et de travail à travers la particule vers les nouvelles casernes et son corollaire la préservation du domaine militaire par la mise en œuvre du décret prédominant le régime de servitude d'autorité publique de la défense et de la sécurité. Il en sera de même avec l'opérationnalisation du centre autonome de décompte de la solde comme outil d'aide à la gestion des effectifs ; prendre appui sur le récent succès des sportifs de la Force publique pour relancer le sport militaire qui permet de déceler les nouveaux talents…; la poursuite des efforts d'instruction, de formation et d'entrainement, couplée à celle d'un déploiement et d'une répartition harmonieuse des compétences territoriales au sein des composantes de la Force publique en vue de maintenir un niveau élevé d'offre de sécurité ; finaliser le processus de formalisation de la coopération opérationnelle interministérielle de l'action de l'Etat en mer… »*

Dans ses orientations à l'endroit de la Force publique pour l'année 2019, le Président de la République a mis l'accent sur le maintien de la cohésion dans les rangs et à travailler dans la discipline et la rigueur. Il a aussi rendu hommage à tous les éléments de la Force publique tombés au champ d'honneur, notamment sur le théâtre des opérations dans le Pool. Par ailleurs, il a félicité la Force publique pour son engagement, son dévouement, son sens du devoir et pour la relation qu'elle a établie avec le peuple en surmontant les épreuves pour assurer sa mission avec honneur et dignité dans un contexte économique et financier nationale très difficile en 2018.

Le Chef de l'Etat a rassuré la Force publique que le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que la passe difficile soit surmontée et dépassée. Avant de l'inviter à tout mettre en œuvre pour faire beaucoup avec peu, dans la discipline et la rigueur : *«Il faut que nous nous organisions pour faire beaucoup avec peu. Et dans ce cadre, il faut beaucoup de discipline et de rigueur dans la gestion de matériels, de quelques maigres revenus financiers mis à notre disposition, des effectifs de la Force publique, des carrières à tous les niveaux devant déboucher naturellement sur les avancements aux mérites»*, a-t-il renchéri.

En définitive, le Président de la République a appelé la Force publique à plus d'ardeur dans l'exercice de ses fonctions afin d'être en mesure de faire face à toutes les situations qui pourraient subvenir au plan sous régional.

Alain-Patrick MASSAMBA

Distinction

Destinée Hermella Doukaga décorée par la Russie

Vieille de plus de 50 ans, les relations congolo russes sont porteuses d'espoir, telle est la preuve de la distinction de la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique Destinée Hermella Doukaga par le président de la Fédération de Russie, Vladmir Poutine, transmise par l'ambassadeur en poste au Congo Valery Mikaylov, le 4 décembre dernier à Brazzaville. Cette distinction composée d'un diplôme d'honneur et d'une médaille est le résultat de son engagement à l'organisation de la 19e édition du festival mondial de la jeunesse et des étudiants tenue à Sotchi en Russie en 2017. Constituée d'une large délégation, l'équipe congolaise ayant participé à ce festival a marqué l'attention de la Russie.

Pendant la réception de la distinction

Porteur du message du président russe, Valery Mikaylov a rappelé que les liens d'amitié entre les deux pays datent de plus d'un demi-siècle et sont stratégiques. Aussi a-t-il promis que ses relations vont être renforcées, surtout dans la sphère de la jeunesse parce que la jeunesse c'est le futur.

Visiblement satisfaite, la ministre de la Jeunesse a déclaré : *«Je ne pourrai pas m'attribuer le mérite de cette distinction sans parler du président Denis Sassou Nguesso. Comme vous le savez, nous agissions toujours avec son autorisation. Dans un contexte marqué par la crise économique, le président a montré son engagement vis-à-vis de la jeunesse en permettant à la délégation congolaise de faire le déplacement de la Russie. Je voudrais lui dédier cette distinction et lui dire que c'est grâce à lui que nous pouvons décrocher tous les trophées possibles»,* a souligné l'heureuse récipiendaire.

Il sied de signaler que cette année, plus de 100 jeunes Congolais ont bénéficié des bourses d'études dans divers domaines.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Justice

Les membres de la Cour constitutionnelle et de la Haute cour de justice ont prêté serment

Les membres de la Cour constitutionnelle et de la Haute cour de justice ont prêté serment le 28 décembre 2018, devant le Parlement réuni en congrès, au cours d'une séance plénière spéciale présidée par Isidore Mvouba, président du congrès. En présence de Pierre Ngolo, président du Sénat, de trois membres du Gouvernement dont Firmin Ayessa, vice-premier ministre, chargé de la Fonction publique et de Pierre Cébert Ibocko Onangha, préfet du département de Brazzaville.

Les membres de la Haute cour de la justice

Pour la Cour Constitutionnelle, ils sont neuf membres nommés par décret qui ont prêté serment en jurant de bien et fidèlement remplir leurs fonctions de membres, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution et des lois de la République, de garantir le secret des délibérations et des votes, de ne prendre aucune position publique et de ne donner aucune consultation sur les questions relevant de la compétence de la Cour.

Il s'agit d'Auguste Iloki, président, Pierre Passi, vice-président. Les membres sont: Delphine Edith Adouki, épouse Emmanuel, Nadia Josiane Laure Macosso, Jacques Bombete, Marc Massamba Ndilou, Placide Moudoudou, Norbert Elenga et Essamy Ngatsé

La Constitution du 25 octobre 2015, la Cour constitutionnelle est une haute juridiction qui a vocation à juger de la constitutionnalité des lois, des traités et des accords internationaux. Elle régule le fonctionnement des institutions et les activités des pouvoirs publics, en même temps qu'elle tranche les contentieux nés des élections présidentielles, législatives, voire référendaires et valide leurs résultats. Ses verdicts sont irrévocables.

En revanche, la Haute cour de justice est l'unique juridiction appelée à juger les hautes autorités de la République en délicatesse avec la loi dans l'exercice de leurs fonctions. Ses 36 membres ont été nommés par décret.

La Haute cour de justice est composée de 9 députés et de 9 sénateurs élus en nombre égal par leurs pairs, et de 18 membres issus de la Cour suprême également élus par leurs pairs. Elle est présidée par Henri Bouka, premier président de la Cour suprême. Georges Mouyabi assure la fonction de procureur général.

A la prise de leurs fonctions, ils ont prêté le serment en jurant et promettant de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de garantir les secrets de délibérations. Tout en donnant acte de leur prestation de serment, Isidore Mvouba les a installés dans leurs fonctions.

Dans son allocution, Isidore Mvouba, a relevé qu'on défend bec et ongles ses parents, et l'on a tendance à condamner les parents des autres. *«Les crimes de flagrant délit sont vite transformés en des faits de règlement de compte politique. Tout revient à dire: sanctionnez les parents des autres, mais, pas les miens. C'est ainsi que l'on perpétue l'impunité qui est curieusement décriée par tout le monde. Peut-on vouloir d'une chose et son contraire? Il y a là une montagne culturelle d'incompréhension que les membres de la Haute cour de justice ont à escalader. Au demeurant, la tâche est ardue, mais pas impossible»*, a laissé entendre le président du congrès.

Isidore Mvouba a exhorté les membres des deux Cours à *«aller dire le droit en conscience dans le strict respect des lois et règlements de la République dans la transparence et l'impunité, sourds aux injonctions et aux pressions de toute nature. Vous en êtes capables, car fortement attachés à l'indépendance de la justice»*, a-t-il conclu.

KAUD

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, premier étage, immeuble ex air Afrique
face hôtel Elaïs, Tél : 06 664.85.64/04 432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

ALLIANZ CONGO ASSURANCES
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de 1.000.000.000 Francs CFA entièrement libéré
Siège social : Résidence Gabriella, BP : 673
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM n°CG/PNR/12 B 387

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la société ALLIANZ CONGO ASSURANCES, en date du 04 Septembre 2018, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 14 Novembre 2018, enregistré à Pointe-Noire, en date du 15 Novembre 2018 sous le folio 211/120 N°8526, il a été décidé ce qui suit :

Nomination du Directeur Général: le Conseil d'Administration a décidé de nommer en qualité de Directeur Général d'Allianz Congo Assurances et Administrateur intuitu personae, sous réserve de l'approbation du Ministre en charge du secteur des Assurances au Congo et après l'avis conforme de la Commission Régionale de contrôle des Assurances, en application des dispositions du code CIMA :

-Monsieur Joseph EYOK, de nationalité Française.

En remplacement de Monsieur Cédric VIALLET, démissionnaire.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro 18 DA 2945.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Novembre 2018.

Pour avis
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Parti congolais du travail (PCT)

Barrer la route aux marchands d'illusion

Le Comité central issu du 6e congrès extraordinaire du PCT a tenu sa 8e session ordinaire, du 28 au 30 décembre 2018 au palais des congrès à Brazzaville, sous la direction de Pierre Ngolo, son secrétaire général. L'objectif était d'examiner l'activité réalisée par le bureau politique afin de tirer tous les enseignements et projeter les actions que ce parti va entreprendre en 2019. Maintes fois reporté, le congrès du PCT se tiendra cette année. C'est la principale décision de cette session qui a regroupé 398 participants.

Les membres du secrétariat permanent

Après le dépôt de la gerbe de fleurs

La commission nationale de contrôle et d'évaluation a relevé quelques dysfonctionnements structurels et organisationnels pour lesquels des pistes de solution ont été proposées. S'agissant du complétement du Bureau politique démembré à la suite des décès et de la situation d'incompatibilité de certains membres, cinq nouvelles personnalités ont fait leur entrée. Il s'agit de Rigobert Maboundou, Odette Mathéo Massoussa Kombila, Stanislas Nguie, Hyacinthe Ingani, Jean-Marie Bopoumbou. Joseph Mbossa a, quant à lui été élu secrétaire à l'administration en remplacement d'André Ongagna, décédé.

Le rapport d'activités 2018 du Bureau politique a donné lieu à un débat de fond qui a relevé un certain nombre de préoccupations: la nécessité d'assurer la formation des membres du parti et des organisations affiliée; de poursuivre la mise en place des organes de la Force montante congolaise (FMC) et de l'Organisation des femmes du Congo (OFC) aux niveaux intermédiaires et de base; de poursuivre les efforts de cotisations en vue du financement des activités du parti; de poursuivre les efforts inhérents à l'emploi des jeunes et au placement des cadres du parti; la poursuite des préparatifs du 5e congrès ordinaire du parti; de densifier les relations entre le parti et les institutions d'Etat pour une contribution efficace à la gestion des questions majeures d'intérêt national.

Examinant la réflexion du bureau politique sur les antivaleurs à la lumière des orientations du président de la République, contenues dans ses messages sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès les 30 décembre 2017 et 29 décembre 2018, le comité central a souligné le rôle que le parti doit jouer dans la mise en œuvre de ces orientations.

Pour garantir sa tenue du congrès, il a adopté le principe d'instauration d'une cotisation spéciale en vue du financement de son organisation. Les modalités de mise en œuvre de ce principe feront l'objet d'une directive spécifique du secrétaire général du parti.

Malgré la conjoncture économique et financière difficile, *«la direction politique s'est employée à faire que le PCT joue toujours son rôle dans la vaste entreprise de redressement économique et de maintien de la cohésion sociale engagée par le Gouvernement sous la direction du président de la République»*, a indiqué Pierre Ngolo.

Il a exhorté les membres du comité central à renforcer leur présence sur le terrain, à consolider les relations avec la base du parti et les populations afin de barrer la route *«aux marchands d'illusion qui n'ont pour projet que la déstabilisation des institutions de la République et la rupture de la cohésion sociale».*

Dans la même foulée le PCT a commémoré le 31 décembre dernier, le 49e anniversaire de la naissance de son président- fondateur le président Marien Ngouabi sur le thème: *«Ensemble, luttons contre les antivaleurs pour une meilleure gouvernance de notre nation».* A cette occasion, Pierre Ngolo a procédé au dépôt de la gerbe de fleurs sur la stèle érigée en mémoire du commandant Marien Ngouabi à la place du sacrifice suprême.

Pascal- AZAD-DOKO

Club 2002-PUR (Parti pour l'Unité et la République)

«En ordre de bataille pour les prochaines échéances politiques»

La session extraordinaire du secrétariat permanent du Club-2002 PUR élargie aux présidents départementaux s'est tenue jeudi 20 décembre 2018 à Brazzaville, sous la conduite de Juste Désiré Mondelé, secrétaire général du parti.

Juste Désiré Mondelé

Analysant la situation politique nationale, le secrétariat permanent rappelle que celle-ci reste marquée par la poursuite des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI). *«L'exécution sans heurts des accords de cessez-le feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017à Kintelé et par la situation sociale difficile du fait de la crise économique».*

Faisant écho à la déclaration de la majorité présidentielle du 7 novembre 2018 relative au supposé «génocide des Laris au Congo», le secrétariat permanent a condamné «l'aventurisme» de certains citoyens qui, par leurs écrits, *«tentent de briser le tissu de l'unité nationale acquis au prix de moult sacrifices».*

Il a rappelle que le Congo est une République unitaire et indivisible. Par conséquent, *«toutes les composantes de son peuple forment une seule et même communauté nationale».* D'où l'appel à la vigilance et à la solidarité lancé à l'endroit du peuple congolais afin de barrer la route à tous ceux qui veulent déstabiliser les institutions de la République.

Le secrétariat permanent a adopté son projet de budget exercice 2019 qu'il soumettra pour adoption, à la prochaine session du bureau politique qui sera convoquée le 30 janvier 2019.

Clôturant les travaux, Juste Désiré Mondelé a exhorté les délégués venus des départements à s'investir davantage dans le travail de la consolidation de la base du parti et de se mettre en ordre de bataille pour les futures échéances politiques.

Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

Surprise un matin sur un rocher au milieu du Djoué

Une femme d'un âge avancé a été aperçue sur un rocher au milieu des eaux, à l'embouchure du Djoué sur le fleuve Congo, vers le pont du Djoué à Brazzaville. C'était au matin du samedi 29 décembre 2018. Passants et riverains ne s'expliquent pas les circonstances dans lesquelles elle a traversé la rivière et atteint le rocher, car visiblement elle n'avait pas la force de nager. La pauvre femme a fini par être extirpée par les sapeurs-pompiers, mais ils ont dû la supplier de monter dans une nacelle car elle opposait une résistance. Cela a suffi pour que les mauvaises langues racontent que cette femme disposait de pouvoirs surnaturels.

Impossible de passer un IRM au CHU!

Le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) était en pleine transformation en 2014 avec l'ouverture de nouvelles unités de traitement. C'est ainsi qu'il dispose d'un nouveau service d'Imagerie à résonnance magnétique (IRM) de pointe. Un outil indispensable pour permettre aux médecins de poser les bons diagnostics. Malheureusement, il est tombé en panne depuis deux ans. Les patients sont obligés de se rabattre sur la clinique privée COGEMO. Mais là-bas aussi, l'appareil d'IRM ne fonctionne plus depuis environ un mois. Tout comme à Pointe-Noire. Ceux qui en ont les moyens vont à Oyo, à environ 400km de Brazzaville, sur la route nationale n°2, à l'hôpital Edith Lucie Bongo Ondimba où l'équipement utilisé pour ce type d'examen est fonctionnel...

Des rues transformées en ravins à Nkombo-Casis

L'érosion continue son travail de destruction chaque fois que la pluie tombe sur le quartier Nkombo-Casis, dans l'arrondissement 9 Djiri, à Brazzaville. La pluie du mardi 1er janvier 2019 a nettement aggravé la situation dans les rues Nguelo Okassa, Alphonse Mayama et bien d'autres, qui sont devenues des fosses de 4 à 5 mètres de profondeur. Dans ce bloc, la pluie a déjà englouti des maisons et emporté des biens. Il en est ainsi depuis des années, se désolent les victimes. A chaque pluie, des rues entières se transforment en ravin et des maisons disparaissent, aux yeux des riverains impuissants. Toutes leurs tentatives pour endiguer l'érosion et les eaux de ruissellement en disposant des sacs de sable, par exemple, se sont soldées par des échecs. Nombreux savent que leurs maisons sont condamnées. Ce qui se passe à Nkombo-Casis est un spectacle cyclique auquel on assiste aussi dans plusieurs autres quartiers de Brazzaville et même de Pointe-Noire.

Cinquante familles sans abris au quartier La Base à Brazzaville

Des zones du quartier La Base, à Mfilou, offrent un spectacle désolant et triste. La pluie qui est tombée dimanche 31 décembre n'a pas fait de c adeaux: environ cinquante familles ont passé la nuit à la belle étoile à cause des habitations engorgées, des toitures de maisons emportées, des murs de clôture effondrés. On a trouvé des matelas, des assiettes et divers objets flottants, des occupants bloqués à l'intérieur des maisons. Au CEG de la Réconciliation, deux bâtiments ont perdu une bonne partie de leur toiture. Le tronçon de route reliant le rond-point Mouhoumi et le rond-point Mazala, à Moukondo (Arrondissement 4 Moungali), ensablé, est complètement coupé à hauteur des arrêts de bus Croisement l'Ombre et Ravin. Même la station-service Afric est inaccessible.

Discours sur l'état de la Nation: le scepticisme du politologue Constant Ebara Péa

«Moi, je ne vois pas comment est-ce que le président de la République qui a construit un système d'allégeance dans lequel les gens doivent s'enrichir pour lui assurer une certaine éternité au pouvoir, il démanteler un réseau de ce genre qu'il a eu à mettre en place lui-même? Je vais prendre un élément: on nous présente ici l'arsenal juridique qu'il a mis en place. Laisser moi rire! Pourquoi? Parce que les institutions ne valent que ce valent les personnes qui les animent». Constant Ebara Péa intervenait dans une ''Tribune spéciale'' organisée par la télévision privée Vox TV, sur le discours du président de la République sur l'état de la Nation devant le Parlement.

Mort au fond d'un puits d'eau à Nganga-Lingolo

Un jeune homme de 32 ans a été trouvé mort dans un puits, jeudi 27 décembre dernier à Nganga-Lingolo, banlieue sud située à 12 km de Brazzaville, sur la Route nationale n°1. Il y est mort asphyxié. La mobilisation spontanée des habitants du quartier a permis d'alerter les sapeurs-pompiers qui ont repêché le corps. Il pourrait s'agir d'un suicide.

Douane et Impôts: Les DG relevés!

Le ministre des Finances et du budget, Calixte Nganongo, entendait depuis longtemps insuffler du sang neuf et mettre de l'ordre dans les régies financières, notamment la direction générale de la Douane et la direction générale des Impôts. Pendant plusieurs années, on s'est plaint de l'existence des réseaux mafieux dans les deux structures. Mais le ministre se heurtait, semble-t-il, à des résistances contre le changement. Finalement, le dernier conseil des ministres de l'année 2018 a pris la décision de nommer Guenolé Mbongo Koumou directeur général de la Douane et des droits indirects, en remplacement de Jean-Alfred Onanga, qui était en poste depuis 2005, et Ludovic Itoua, directeur général des Impôts et des domaines, à la place d'Antoine Ngakosso. Cette fois, la bonne gouvernance sera-t-elle au rendez-vous?

Cour constitutionnelle

Auguste Iloki: «Seule la force de leur attachement au service de la République doit être privilégiée et sublimée»

Patronnée par Florent Ntsiba, ministre d'Etat, directeur de cabinet du chef de l'Etat, la cérémonie de prise de fonctions des membres de la Cour constitutionnelle s'est déroulée le 28 décembre 2018, en présence d'Ange Aimé Wilfrid Bininga, ministre de la Justice, Fidèle Dimou, ministre des Transports. Auguste Iloki, président de la Cour constitutionnelle a, dans son allocution, dit mesurer la responsabilité qui leur incombe: *«toujours être disponible et en capacité de servir, loyalement, courageusement la République dans le cadre de la compétence d'attribution de la Cour constitutionnelle»,* a-t-il déclaré.

Les membres de la Cour constitutionnelle

Pour lui, il n'y a aucun fétichisme à cela et il ne s'agit pas, non plus pour le juge constitutionnel, de travestir son office au gré de la clameur publique. *«La loi et la confiance en la justice de son pays devraient, plutôt, convaincre celle-ci, dans un esprit citoyen et républicain, à contribuer à son épanouissement et à son éclosion»,* a-t-il dit.

Selon lui, seule la force de leur attachement au service de la République doit être privilégiée et sublimée. *«Tirons en le meilleur parti, forgeons nous une haute idée de notre responsabilité, ressentons le bonheur de travailler ensemble, nos qualités respectives, dans un environnement empreint de grande et d'enthousiasme, chaleureux et responsable, propice à l'exaltation du travail efficient. Il faut, donc, pour cela, promouvoir l'esprit d'équipe et avoir le cœur à l'ouvrage. Soyons, ensemble, portés par l'irrésistible dessein de contribuer au fonctionnement normal et à la pérennité de la Cour constitutionnelle»*, a déclaré Auguste Iloki qui a invité ses collègues membres de la Cour constitutionnelle à vouer à leurs fonctions tout le meilleur d'eux-mêmes aussi bien dans l'intimité de leurs réflexions les plus éclairées que dans *«nos instants les plus épanouis».*

Pour cela, le président de la Cour constitutionnelle a dit pouvoir compter sur l'expérience et la compétence charriées par la diversité et la richesse des différents parcours professionnels. «Elles contribueront, en effet, à assurer quotidiennement la suprématie de la norme nationale suprême dans l'investissement professionnel attendu de nous».

Après la cérémonie la prise de fonctions des membres de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki a patronné cérémonie de prestation de serment du secrétaire général et du secrétaire général adjoint nommés par décrets. Il s'agit d'Antonin Mokoko et Emmanuel Poupet. *«J'ai espoir que vous mesurez, en toute conscience, l'engagement que vous venez de prendre d'exercer vos fonctions avec dévouement, dans le respect des lois de la République, et de garder le secret des délibérations et des votes. Veuillez, donc, à ne pas vous en départir car c'est ainsi que vous vous approprierez, pleinement, vos fonctions»*, leur a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Conseil congolais des chargeurs

Un bilan acclamé par tous!

Le Conseil d'administration du Conseil congolais des chargeurs, entreprise publique à caractère industriel et commercial, a tenu le 21 décembre 2018 à Pointe-Noire sa session budgétaire sous la direction de son président, Jean Louis Osso, en présence de Séraphin Mouendzi, son directeur général. L'entreprise a réalisé des excédents budgétaires et, la dette sociale sous le poids de laquelle cet instrument d'assistance aux chargeurs ployait est sur le point d'être épongée, se sont satisfaits ses dirigeants.

Séraphin Mouendzi

Les administrateurs étaient appelés à examiner quatre points inscrits à l'ordre du jour dont les questions financières et budgétaires. Le budget 2019 du Conseil congolais des chargeurs a été adopté à la somme de 5.167.660.000 F.CFA, en hausse de 13,76% par rapport à celui de l'année dernière.

«L'année 2018 qui s'achève a marqué un tournant dans la vie de notre entreprise», a déclaré Séraphin Mouendzi à l'ouverture de cette session budgétaire du Conseil d'administration, avant de préciser que toutes les activités programmées ont été exécutées normalement».

Pour lui, *«les contre-performances financières, caractérisées par un endettement très lourd relèvent désormais du passé».* Et d'ajouter: *«La dette fournisseur qui s'élevait à 800.000.000 de F.CFA lors de la prise de notre fonction au mois d'avril 2017 sera ramenée à moins de cent millions d'ici la fin de l'année… Le Conseil congolais des chargeurs a tenu tous ses engagements, en termes de dette du personnel: liquidation total des capitaux de décès et les indemnités de départ à la retraite. Par ailleurs, la dette sociale vis-à-vis de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) est en train d'être résorbée progressivement. A propos, un avenant moratoire a porté celle-ci de dix à treize millions de F.CFA et il s'exécute normalement en plus de l'encours qui est payé»*, a expliqué Séraphin Mouendzi.

Prenant acte de ce bilan élogieux, Jean Louis Osso, président du Conseil d'administration du Conseil Congolais des Chargeurs pense que *«quoique la crise économique se poursuive au niveau de la sous-région et dans notre pays, les résultats provisoires engrangés par le Conseil Congolais des Chargeurs durant les dix premiers mois de l'exercice 2018 nous projettent vers un certain optimisme. Un optimisme mesuré et proportionnel à la prudence qui qui nous avait guidés au moment de l'adoption des outils de gestion de cet exercice finissant des 2018».*

Au regard de la tendance haussière observée, *«nous pouvons nous permettre, mais toujours dans la prudence responsable d'entrevoir l'exercice 2019 avec le même optimisme»*, a dit le président du Conseil congolais des chargeurs

Créé le 23 février 2000, le Conseil Congolais des Chargeurs a pour objet la promotion de la politique nationale en matière de transport des marchandises et de garantir la maitrise de l'évolution des différents coûts inhérents aux activités professionnels des transports.

KAUD

Agence nationale de l'aviation civile (ANAC)

Le budget 2019 adopté à 9.655.019.550 de F.Cfa

Le comité de direction de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) a tenu sa session ordinaire le 19 décembre 2018 dans la salle de la représentation de l'ASECNA à Brazzaville. Elle était présidée par Raphaël Ngatsono, directeur de cabinet du ministre des Transports, en présence de Serge Florent Ndzota, directeur général de l'ANAC.

Le budget de l'ANAC, exercice 2019 été arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 9.655.019.550 de F.Cfa. «Ce budget accorde la priorité à la formation du personnel, notamment le renforcement des capacités des agents, parce que nous sommes en train de préparer une grande mission d'audit de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), prévue en juin 2019. Il nous faut donc beaucoup de compétence en termes de ressources humaines», a indiqué Serge Florent Ndzota.

Et d'ajouter que ce budget prévoyait aussi la maintenance et la préservation des infrastructures aéroportuaires à travers le pays. «Le Gouvernement a doté tous les départements du Congo de plates formes de nouvelle génération. Nous avons l'obligation de garder ces installations aéroportuaires en bon état d'exploitation. Même si les temps sont durs et que le trafic a considérablement baissé, nous n'avons pas le choix que de les préserver. C'est une fierté pour nous parce que nous sommes l'un des premiers pays d'Afrique centrale d'avoir autant de plates formes bien équipées».

Le comité de direction a également approuvé avec amendements le programme d'activités, exercice 2019 de l'ANAC, ainsi que la note synthèse sur la mise en œuvre du plan d'actions correctrices (PAC) de l'organisation de l'aviation civile internationale.

Caravane des droits de l'Homme

L'Union européenne apprécie les actions des ONG de Pointe-Noire

Une «Caravane des droits de l'homme», conduite par Son Excellence M. Raul Mateus Paula, ambassadeur résident de l'Union Européenne au Congo, a sillonné la ville des Pointe-Noire les 5 et 6 décembre 2018. C'était à l'occasion de la troisième édition de la «Quinzaine des droits de l'homme au Congo» et de la célébration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une occasion pour la délégation de l'UE de visiter les organisations de la société **civile qui bénéficient du soutien de l'UE.**

L'ambassadeur de l'UE au centre, en compagnie des animateurs des ONG visitées.

Pour la première fois, la Caravane des droits de l'homme de l'UE est arrivée à Pointe-Noire, ville portuaire et capitale économique du Congo. A bord de minibus affrétés pour la circonstance, la délégation de l'UE, à laquelle s'étaient joints des journalistes, des autorités politiques et administratives locales, ainsi que des représentants de certaines ONG, ont sillonné l'ensemble des six arrondissements de la ville océane pour rencontrer les animateurs de quatre projets portés par des ONG ou Organisations de la société civile **(OSC). Et qui bénéficient du soutien multiforme de l'Union** Européenne.

La première OSC visitée le 5 décembre 2018 était la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), à travers son Centre d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC).

Initié par Transparency international, le CAJAC est un outil de lutte contre la corruption, qui accueille et oriente les victimes d'actes de corruption. Ici, l'ambassadeur et sa suite ont favorablement apprécié le témoignage des personnes **ayant bénéficié des services du CAJAC.**

Le 6 décembre 2018, la délégation de l'Union Européenne, accompagnée des représentants de la Préfecture et de la Mairie de Pointe-Noire, s'est rendue au siège de l'ONG Avenir Positif, un centre d'accompagnement des personnes (enfants et adultes) vivant avec le VIH situé à Siafoumou-Tchiali. **Au cours de cette visite, la caravane a été édifiée sur des** questions diverses, telles : l'éducation sexuelle (comment en parler en famille et pourquoi ?) et la prise en charge des **enfants vivants avec le VIH. A la fin de la visite, les membres** de la caravane ont été conviés à écrire un message positif sur les murs de l'ONG en compagnie de ceux écrits par les enfants.

L'étape suivante de la Caravane des droits de l'homme était le Samusocial de Pointe-Noire. Il s'agit d'une antenne locale de l'ONG internationale qui vient en aide aux enfants abandonnés ou sans domiciles, appelés communément «enfants de la rue». Ici, la caravane a eu droit à une animation jouée par les enfants, qui reprend en bref le travail du personnel de l'ONG, et une visite guidée des locaux de l'ONG Samusocial. Notamment les dortoirs, le réfectoire et le cabinet médical du Samusocial

Après le Samusocial, la délégation de l'UE s'est rendue au siège de Renatura, ultime étape de la caravane. Renatura est une ONG qui œuvre dans le domaine de la protection de l'environnement et particulièrement des tortues marines. Là aussi, la visite des stands a permis à la délégation de l'UE **d'être édifiée sur le travail accompli par Renatura.**

Au terminus de cette caravane, M. Raul Mateus Paula a exprimé sa satisfaction par rapport à l'action que mène chacune des Organisations de la société civile visitées. «Cette journée a été pour moi une très belle occasion. J'ai pu rencontrer les autorités locales, les acteurs et la société civile et apprécié leur travail. L'Union Européenne est un partenaire important du Congo ; nous sommes ici depuis longtemps et particulièrement à Pointe-Noire où il y a tout un volet économique à réaliser, l'instar du port de pêche qui va être prochainement **construit avec le financement de l'Union Européenne», a dé**claré le diplomate.

Rabbi Spiritus ITOUA

PARCELLE A VENDRE

AU QUARTIER MOUTABALA
(MFILOU-NGAMABA)
CONTACT:
Tél: 06 944 07 44

Processus électoral en RD Congo

La grande inconnue de l'après-vote

L'élection présidentielle couplée aux législatives en RDC s'est bel et bien tenue dimanche 30 décembre, après avoir été reportée trois fois depuis deux ans. Dans l'attente des résultats, disant craindre un soulèvement populaire, les autorités congolaises ont coupé les communications (internet, signal de Radio France internationale) et ont retiré l'accréditation de l'envoyée spéciale de cette radio de renommée mondiale. Cette situation rend opaque le dépouillement du vote dont les résultats devront normalement être proclamés le 6 janvier.

Martin Fayulu accomplissant l'acte civique

L'opposition et la société civile dénoncent elles aussi le retrait de l'accréditation de Florence Morice, correspondante de RFI à Kinshasa, ainsi que le brouillage des émetteurs de la radio en RDC. Cette situation à laquelle s'est ajoutée la coupure d'internet prive la population d'informations impartiales, avant ce qu'ils dénoncent déjà comme un «hold-up électoral». Radio France internationale regrette le retrait de son accréditation et demande l'annulation de cette mesure; elle rappelle qu'elle respecte et a respecté sur ses antennes les textes en vigueur et n'a donné, contrairement à ce qui lui est reproché, aucun résultat des scrutins de dimanche. Pour Jean-Pierre Bemba, ancien vice-président congolais, un des leaders de la coalition LAMUKA, si RFI est particulièrement visée, c'est parce que la radio mondiale a fait son travail, quand beaucoup d'autres au sein de la communauté internationale, et notamment les Nations unies, se sont tus sur les irrégularités et les dysfonctionnements tout au long du processus électoral.

L'un des porte-parole du Front commun pour le Congo (FCC), la coalition au pouvoir, Kikaya Bin Karubi, a expliqué que ces mesures avaient été prises pour éviter un «soulèvement populaire». Le FCC en appelle aux autorités compétentes «à se montrer souples» en procédant rapidement au rétablissement d'internet sur toute l'étendue du pays. La coalition LAMUKA autour du candidat Martin Fayulu estime que la coupure d'internet «augure de la fraude et de la tricherie». L'entourage du candidat Félix Tshisekedi, avec la coalition CACH, met de son côté en garde: *«toute manipulation en changeant l'ordre d'arrivée à la présidentielle serait un scandale»*. L'Eglise catholique se dit indignée par la coupure des communications dans le pays. Pour le porte-parole de la Conférence épiscopale nationale congolaise (CENCO), il s'agit d'une atteinte à la liberté d'expression. L'abbé Donatien Nshole estime que cet état de fait a ralenti, mais non pas bloqué, le travail des observateurs électoraux déployés par l'Eglise, qui en a le plus grand nombre.

A cause de ce désagrément, la CENCO a dû retarder la présentation d'un rapport préliminaire sur les opérations de vote. Selon son secrétaire général, l'abbé Nshole, il a fallu prendre un peu plus de temps étant donné que le travail se fait par téléphone.

A l'allure où vont les choses, il y a lieu de craindre le spectre de conflit sanglant au cas où les résultats attendus ne reflétaient pas le vote des électeurs. Ou qu'ils étaient contestés, ce qu'ils ne manqueront pas d'être.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Gabon

Première adresse à son peuple d'Ali Bongo, convalescent

Admis il y a quelques semaines à l'hôpital militaire de Rabat au Maroc, où il poursuit sa convalescence, après un accident vasculaire cérébral (AVC) qui l'avait foudroyé le 24 octobre 2018, Ali Bongo Ondimba a délivré son traditionnel discours de vœux, le 31 décembre dernier, depuis la capitale du Royaume du Maroc. C'est sa première prise de parole depuis son hospitalisation à Riyad, en Arabie saoudite, en octobre.

Ali Bongo Ondimba

C'est une vidéo de plus de deux minutes. Décor neutre, drapeau gabonais derrière lui, Ali Bongo Ondimba, visiblement aminci, a bel et bien donné son traditionnel discours de fin d'année. Cette allocution était particulièrement attendue puisqu'elle marquait la première prise de parole du président depuis qu'il a été frappé par cette crise d'AVC en Arabie Saoudite, fin octobre. La vidéo a été largement diffusée lundi au Gabon, reprise partout ailleurs et commentée.

Pour le Gouvernement du Gabon, c'est la preuve irréfutable que le président est bel et bien vivant. La présidence du pays a renchéri que le discours du président de la République est la preuve que celui-ci est totalement rétabli et que ses ennuis de santé sont désormais derrière lui. Et son retour au pays ne saurait tarder pour poursuivre les efforts de redressement de l'économie. Mais l'opposition gabonaise, reste sceptique.

Pendant ce temps, la Cour constitutionnelle a mis fin aux fonctions du gouvernement d'Emmanuel Issoze Ngondet après la proclamation des résultats des élections législatives. En application de l'article 34 de la Constitution, le gouvernement sortant va assurer les affaires courantes en attendant la mise en place d'une nouvelle équipe. Le Parti démocratique gabonais a obtenu à l'issue de ce scrutin 92 sièges. A travers cette victoire, le parti au pouvoir devance largement Les Démocrates (LD) de l'ancien président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba Ndama qui s'en est sorti avec 8 sièges.

La Cour constitutionnelle a annoncé que le nouveau président de l'Assemblée nationale et les membres de son bureau seront élus le 11 janvier prochain.

M.M.M.

Afrique centrale

Un chef d'entreprise décroche le Prix du meilleur directeur général

A la tête de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) au Gabon, Renaud Allogho Akoué a reçu le 24 décembre 2018 le prix du meilleur directeur de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC. Le récipiendaire est reconnu comme étant le meilleur directeur général de l'espace sous-régional de l'année écoulée.

Le jury des journées de l'intégration de la CEMAC a décerné ce prix vendredi dernier. Un représentant du jury est allé remettre au lauréat sa distinction dans la capitale gabonaise, à Libreville. Selon les organisateurs, ce prix est le fruit de ses efforts dans la couverture de l'assurance maladie des Gabonais. Le plan AiSSa22 lancé récemment par le récipiendaire produit déjà de bons résultats. Grâce à lui, la CNAMGS est désormais un pilier solide et un garant de la sécurité sociale au Gabon.

La Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale doit environ trois milliards de francs Cfa au Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), a rappelé le Dr Adrien Mougougou samedi 28 octobre 2018 au terme de l'assemblée générale du Syndicat des médecins fonctionnaires du Gabon (SMFG).

Renaud Allogho Akoué, DG de CNAMGS

Pour le leader syndical, les hôpitaux publics dans son pays rencontrent des difficultés énormes dans leur gestion à cause de cette facture comme dette prestations qui ne permet plus aux hôpitaux, à l'instar du CHUL, de mieux fonctionner. Depuis près de deux ans, les fournisseurs ont du mal à être payés.

Azer ZATABULI

Cameroun

Nouvelle mise en garde de Paul Biya à l'endroit des sécessionnistes

Le président Paul Biya a donné il y a quelques jours un ultimatum aux sécessionnistes des régions anglophones, les invitant à déposer les armes. Les forces de défense et de sécurité ont reçu l'instruction de neutraliser les sécessionnistes des régions anglophones. Chef suprême des armées, le président Biya a invité de nouveau les séparatistes à une sortie honorable en acceptant sa main tendue à travers le comité de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) qu'il venait de créer.

Paul Biya

Paul Biya s'est dit conscient, de la désolation que les insurgés **infligent aux populations des régions anglophones** et a assuré que cette situation ne peut plus durer. Il a réitéré sa ferme volonté de ramener la paix dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du pays. Ce n'est pas la première fois que Paul Biya invite les sécessionnistes des régions anglophones à déposer les armes. Le premier geste du genre remonte à sa cérémonie de prestation de serment le 6 novembre dernier devant le Parlement.

Le chef de l'Etat camerounais appelait alors particulièrement les jeunes à déposer les armes car leur aventure était sans lendemain. C'est ainsi qu'à la suite de cet appel, il a créé un Comité national de désarmement, démobilisation et réintégration. Les populations des régions anglophones ont décidé à leur tour de prendre des armes contre les sécessionnistes ambazoniens. Elles ont constitué des groupes d'autodéfense pour combattre les séparatistes.

De sources proches de l'Ambassade des Etats-Unis au Cameroun, on dénonce souvent des détentions sans accès à la justice, à la famille ou aux services de la Croix-Rouge. Des incendies et des pillages de villages surviennent également dans les régions anglophones.

Aristide Ghislain NGOUMA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Portrait de femmes:

Marie Moussounda

Dans l'un de nos precedents articles, nous notions que 16% seulement des femmes congolaises trouvent un emploi dans l'administration publique, quand 64% d'entre elles se débattent dans l'informel; "secteur de survie". Et nous en évoquions les raisons: poids de la tradition, pauvreté, analphabétisme, cumul des charges, discrimination, sida.

Qu'en est-il des 20% restantes? Est-ce à dire qu'elles tirent leur épingle du jeu?

Quoi qu'il en soit; nous constatons aujourd'hui que, malgré ces désavantages, d'énormes progrès ont été accomplis par les femmes, et nous envisageons de proposer à partir de ce mois de décembre, quelques portraits de celles d'entre elles qui ont réussi à s'imposer tant dans l'informel, que dans le secteur moderne.

Comme le veut la tradition africaine, nous commencerons par l'une des plus anciennes, et, sans doute la plus célèbre, Marie Moussounda, la propriétaire du restaurant "Chez Gaspard".

C'est là, rue Moe Makosso, dans le quartier du grand marché de Pointe-Noire, qu'on peut, à tout moment, matin ou soir, trouver Marie Moussounda, seule ou le plus souvent, entourée de femmes, assises sur un banc à gauche de l'entrée de son restaurant, devant une longue table en planches, quand elle n'est pas en courses dans les marchés, comme tous les matins.

Elle met en effet un point d'honneur à se rendre tous les jour sur les grands marchés de la Cité Africaine, pour s'approvisionner en vivres frais et choisir elle-même les produits qu'elle proposera dans la journée à ses clients.

Après quoi, elle vient s'asseoir sur son banc, d'où elle peut observer à la fois ce qui se passe dans les cuisines extérieures et le travail des serveuses en terrasse, en épluchant parfois des légumes, dans la journée, ou tout simplement, en papotant avec des amies, le soir surtout.

Marie Moussounda est née à Pointe-Noire le 16 Mai 1947. Contrairement à ce que pourrait laisser entendre son nom; elle n'est pas née par le siège, mais porte le nom d'une soeur de sa mère, qui, elle, a du être, comme c'était, à l'époque, la coutume voulue par nos traditions.

Son père; Gaspard Aniamboussou, un commerçant béninois qui vendait des boissons, avait quatre femmes, dont l'une, Pembé Ada, est la mère de Marie.

Il a huit enfants dont l'un poursuit le commerce des boissons dans la boutique attenante au restaurant "Chez Gaspard".

Marie fréquente l'école urbaine des filles de Pointe-Noire que dirige alors madame Servetti. Mais l'école ne la passionne pas et elle abandonne au cours moyen première année en 1962; laissant derrière elle une réputation de bagarreuse qui se révèlera utile tout au long de sa vie future.

En attendant, elle va aider son père au debit de boisson. Elle y introduit les brochettes qui la mèneront peu à peu vers la restauration. Sa vocation s'affirme et en 1974, elle crée sur le meme site, un "nganda" auquel elle donne, tout naturellement, le nom de son père: "Chez Gaspard".

Comme son nom l'indique, "nganda" qui signifie "dehors", est un espace ouvert à l'air libre, où l'on peut boire et/ou manger des grillades essentiellement.

A la mort de son père en 1980, Marie se consacre à plein temps à son nganda et commence à diversifier sa carte. Le nganda se mue peu à peu en restaurant.

En 2010, il s'agrandit. En plus de l'unique salle et de la terrasse, une salle spéciale VIP est créée. C'est la consecration. Mais Marie Moussounda a déjà sa clientèle d'abonnés congolais ou étrangers de toutes nationalités auxquels viennent s'ajouter les clients de passage que sa réputation attire de jour en jour. Elle a en effet été interviewée par RFI il y a quelques années, et son restaurant figure en bonne place dans les moteurs de recherche sur internet.

Outre la qualité et la variété de son menu, les étrangers Européens ou Chinois apprécient particulièrement son saka-saka, ses brochettes de viande ou de poison, et son poulet local.

Le restaurant offre, en outre, l'avantage d'être ouvert tous les jours, midi et soir et pratique des prix variant de deux à dix mille francs le repas, boisson comprise. Car, elle ne fait aucun bénéfice sur la boisson.

Elle emploie vingt personnes: dix hommes et dix femmes recrutés dans la trentaine, qui, pour la plupart, ont appris le métier sur place. Et elle n'en a jamais renvoyé aucun. Quand l'un d'eux commet une faute, elle lui parle et tout rentre dans l'ordre.

Les clients, eux, sont plus ou moins corrects. Cependant, aucun incident grave ne s'est jamais produit chez elle.

Marie est la mère de quatre filles, dont une seule, la dernière, vit à Pointe-Noire, où elle est sage-femme. Les autres sont à l'étranger.

Est-ce la Ponténégrine qui reprendra l'affaire? Marie Moussounda prétend ne pas s'en préoccuper. En attendant, c'est une des soeurs de Marie qui lui prête main forte, surtout lorsqu'elle s'absente quelque temps. Marie, de toutes facons, n'en dira pas plus. Elle est terriblement réservée et peu loquace sur elle-meme. Et qu'importe, après tout, puisque l'image qu'on retient d'elle est celle d'une hotesse particulierement acceuillante et généreuse! Marie sait en effet soigner sa clientèle. J'ai moi meme été, il y a deux ou trois ans, l'objet d'une attention particulière. Alors que je recevais quelques amis français, j'ai eu droit à un plat de safous dont elle seule a la secret et que je n'ai jamais retrouvé sur aucun de ses menus. Lorsque je lui en ai reparlé, " les safous ne sont pas bons cette année", m'a t-elle répondu.

A quand la prochaine bonne récolte de safous? Sera-t elle offerte à tous, cette fois? Quoi qu'il en soit, en cette fin l'année, nous ne pouvons que formuler des voeux de succès et de bonne continuation à celle dont la réussite honore toutes les Congolaises.

Mambou Aimée GNALI

Qui me répondra?

Plusieurs familles sont en dislocation à la suite de contradictions diverses: l'héritage, le décès d'un parent, la maladie, les échecs de la vie… Comment de la crise dans une société dont les membres sont eux-même d'un parent, la maladie, les échecs de la vie… Comment de la grave crise économique dans une société dont les membres sont eux-mêmes issus de cellules brisées?

Philippe Banz (Loua-Kibina, Brazzaville)

Coopération Japon-Congo

Améliorer le cadre de vie des Congolais

Une mission de l'ambassade du japon a effectué du 17 au 18 décembre dernier une visite dans différents sites à Pointe-Noire et à Brazzaville pour s'enquérir du niveau d'avancement de certains projets que soutient au Congo son pays. Il s'agit du Projet d'étude pour l'amélioration de la chaîne de valeur des produits halieutiques (PECHVAL), à Pointe-Noire; du Centre **de formation qualifiante et professionnelle Aide à l'enfance** et du Programme alimentaire scolaire en collaboration avec le Programme alimentaire mondiale (PAM) à Brazzaville. La visite a été conduite par Yuho Takagi, troisième secrétaire de l'ambassade du Japon au Congo.

Yuho Takagi posant avec les travailleurs du PECHVAL et la délégation de la JICA

A Pointe-Noire, Yuho Takagi a visité le PECHVAL, inauguré le 4 juin 2018. Ce centre consiste en six projets pilotes dont celui de la construction du Centre de pêche qui en est le projet pilote far. Les autres projets pilotes sont: l'amélioration de la qualité du poisson, la gestion de la plage de débarquement, l'amélioration des méthodes de transformation, l'amélioration de la méthode de vente au marché, l'organisation de la communauté de la pêche artisanale. Les installations du centre de pêche sont composées d'une poissonnerie, d'un bloc administratif, de la chambre isotherme, de la fabrique et stockage de glace, l'aire de triage et de lavage, l'aire de réunion, de dépôts (du produit et du matériel), des dépôts des déchets, un bloc de toilettes, une salle électrique, une pompe à essence et un parking.

Gestionnaire du centre, Mokelo Lambert, a remercié le Gouvernement japonais qui a aidé à la construction de ce centre grâce à l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Mais il a aussi souligné les difficultés qu'il rencontre: *«La difficulté est de briser certaines mentalités contre les mareyeurs, parce qu'ils pensent que le sable conserve mieux les poissons. Nous sommes en manque de débarcadère pour permettre à toutes les pirogues d'accoster»*, a-t-il dit.

Pour sa part, Takahaski Kuniaki, chef du centre de PECHVAL, a indiqué que celui-ci permettait d'élaborer un plan directeur soumis au Gouvernement congolais. Il permet aussi d'expliquer les problèmes à chaque étape de la chaîne de valeur partant de la capture du poisson jusqu'à la commercialisation en passant par la transformation, le débarquement et autres. Le projet PECHVAL prend fin en avril prochain.

A Brazzaville, la délégation japonaise a visité le Centre de formation qualifiante et professionnelle Aide à l'enfance, créé en 2000 et qui a reçu son agrément définitif en 2012. Le Gouvernement japonais a construit le bâtiment R1, réhabilité le Rez-de-chaussée et équipé le centre en tables banc, en hôtellerie et en broderie. Le centre de formation compte 200 inscrits, 155 actifs dont 46 filles. Il contribue au renforcement de l'insertion professionnelle et sociale ainsi qu'à l'autonomie financière des jeunes vulnérables.

Pendant la visite du Centre de formation qualifiante et professionnelle Aide à l'enfance

Pour Aimé Sangou, directeur régional de l'association Aide à l'enfance, *«le don du Gouvernement japonais nous a soulagé dans le cadre de la formation des jeunes concernant le manque de salles de classe. Nous voulons bien agrandir ces salles en sollicitant d'autres partenaires pour construire un grand bâtiment pour les travaux pratiques».*

Au siège du Programme alimentaire mondial (PAM), Yuho Takagi s'est entretenu avec Jean Martin Bauer, représentant du PAM. Le représentant du PAM a fait le point sur l'aide alimentaire japonaise. Cette générosité a fourni à 54.000 élèves du primaire congolais des boîtes de conserve de poisson afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de lutter contre la malnutrition dans les milieux scolaires au Congo.

«Sur le programme de la cantine scolaire, il y a le Japon qui nous apporte des boîtes de conserve, le Gouvernement Congolais qui apporte du sel, les Etats-Unis qui donnent le haricot et du riz. Nous avons eu la chance d'avoir une contribution en boîtes de sardines japonaises l'année dernière, et cette année ces sardines nous ont permis de continuer les cantiques scolaires. C'est un programme qui touche environ 60.000 élèves par année, qui cible 7 régions du pays en allant du nord au sud, à savoir le Pool, la Likouala, la Sangha, la Cuvette, les Plateaux, la Bouenza, la Lékoumou. Avec un focus en particulier au niveau des écoles de la Sangha et de la Likouala, des écoles connues comme les écoles ORA (Observer, réagir et agir). Ces écoles ont été mises en place pour répondre au défi de la scolarisation de l'enfant autochtone au niveau du Congo», a expliqué Jean Martin Bauer.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

L'apport de la JICA au Congo

La conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V) a été lancée en 1993, pour promouvoir un dialogue politique de haut-niveau entre les dirigeants africains et les partenaires du développement publics-privé plus forts. C'est l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) qui a été désignée pour la mise en œuvre du programme de master et de stage dans le cadre de l'initiative ABE (African Business Education Initiative For Youth) élaboré pour les pays dont les requêtes officielles ont été approuvées par le Tokyo. La JICA présente chaque année au Gouvernement congolais différents thèmes dans des secteurs aussi variés que la pêche, l'agriculture, les infrastructures, la formation professionnelle ou l'environnement.

A. N'K.-K.

Foire aux plants

Les activités de la deuxième édition ont pris fin

Ouverte le 30 octobre dernier par Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, l'exposition-vente des plants **a pris fin le 7 décembre 2018, après un peu plus d'un mois** de ses activités.

Les exposants et les organisateurs à la fin de la foire

Cette fois-ci, la foire aux plants a été organisée dans quatre localités, Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et dans le district de Ngo, département des Plateaux, en répondant à la recommandation formulée à l'issue de la première édition de cette manifestation. Cette deuxième édition a réuni 39 horticulteurs locaux spécialisés dans la gestion des pépinières de production des plants forestiers fruitiers, médicaux et ornementaux. La foire aux plants a été organisée autour de cinq types de produits, à savoir: les plants forestiers, ornementaux, fruitiers et les plants médicinaux. Des produits forestiers non ligneux ont été exposés comme le miel, le gnetum ou coco, mfumbu et les huiles essentielles extraites de l'eucalyptus citriodora et de la citronnelle. Selon les statistiques du Programme national d'afforestation et de reboisement (PRONAR), qui a assuré la coordination de la foire, ont révélé que les quatre sites ont connu la visite cinq mille cinq cent personnes (3476 à Brazzaville, 1000 à Pointe-Noire, 773 à Dolisie et 251 à Ngo). En moyenne, 183 visiteurs de toutes les couches sociales aussi bien des Congolais que des étrangers ont été accueillis chaque jour dans les différents sites de l'exposition-vente des plants. Il a été exposé 41 espèces ornementales, 39 espèces fruitières, 29 espèces forestières et 5 espèces médicinales. De manière générale, la valeur des ventes réalisées au cours de cette foire aux plants a été estimée à 15.347.700 millions de franc Cfa. Les plus gros chiffres ont été enregistrés dans les deux plus grands centres urbains. Le coordonnateur du PRONAR, Lambert Imbalo est réjoui. *«Les résultats atteints ont largement dépassé nos prévisions initiales qui étaient de doubler le nombre de visiteurs et d'augmenter de 50% les recettes réalisées»*. A son tour, au nom du collectif des exposants, le pépiniériste Edouard Dombel Massengo a reconnu l'intérêt de cet événement pour assurer la promotion du métier de pépiniériste. *«Cette deuxième édition nous a permis une fois de plus de faire la promotion de la diversité spécifique des plants que regorge nos pépinières et de valoriser notre métier de producteur des plants méconnus et négligés par l'ensemble des congolais. Tout au long de cette foire, au niveau de la ville capitale, les brazzavillois se sont approvisionnés en divers plants fruitiers greffés, marcottés, bouturés, ainsi que des plants ornementaux et médicinaux».*

Philippe BANZ

airtel
LE RESEAU DES SMARTPHONES
VIVEZ L'AVENTURE 2019
EN COMPAGNIE DE LA 4G
POWER.
Bonne et heureuse
année
PUBLICIS ONE

Archidiocèse de Kinshasa (République Démocratique du Congo)

Mgr Fridolin Ambongo entame son ministère épiscopal

Le nouvel archevêque de Kinshasa, Mgr Fridolin Ambongo, a officiellement inauguré son ministère épiscopal d'archevêque de Kinshasa, le dimanche 25 novembre 2018, jour de la solennité du Christ-Roi de l'Univers. Il entend placer son ministère épiscopal à Kinshasa sous le signe de l'unité.

Le stade des martyrs de Kinshasa était rempli de quelques 80.000 personnes, dimanche 25 novembre 2018, en la solennité du Christ-Roi de l'Univers, pour la messe d'installation du nouvel archevêque de Kinshasa. Etaient notamment présents à la cérémonie, quarante-cinq autres évêques de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo et de l'Angola, sans compter quelques quatre cents prêtres. La messe était présidée par son prédécesseur, le cardinal Laurent Monsengwo, jusqu'au moment où, l'ayant fait asseoir sur la cathèdre, le siège épiscopal, le nouvel archevêque de Kinshasa a poursuivi la célébration.

Un nouvel air de franche collaboration

«Je forme le vœu que cette présence puisse augurer un avenir de collaboration franche, juste et harmonieuse et d'engagement sans faille pour le bien-être de notre peuple et son développement intégral», a déclaré le nouvel archevêque de Kinshasa aux autorités politiques, administratives et militaires présentes à la cérémonie. Mgr Ambongo n'a pas manqué d'exprimer toute sa gratitude à Dieu, au Saint-Père, que le chargé d'affaires de la nonciature apostolique, Mgr Ettore Ballestrero, a représenté à la circonstance.

Un ministère au-delà des frontières

Alors que le pays traverse un moment crucial de son histoire, marqué par le lancement de la campagne électorale pour des élections présidentielles, le nouvel archevêque de Kinshasa a invité les uns et les autres à s'auto dépasser afin de construire ensemble l'unité et de cultiver la tolérance mutuelle et l'amour, seuls remèdes pour pouvoir s'identifier au Royaume du Christ.

Mgr Fridolin Ambongo entamant son ministère épiscopal

Un ministère placé sous le signe de l'unité

Dans son homélie, le nouvel archevêque de Kinshasa s'est présenté comme apôtre de l'unité. Ainsi, il entend placer son ministère sous le signe de l'unité et la communion. *«A la suite du Christ-Roi de l'Univers, je voudrais humblement placer mon ministère épiscopal à Kinshasa sous le signe de l'unité: annoncer à temps et à contretemps l'Evangile pour unir le peuple de Dieu dans la vérité et le conduire au salut. Je serai «tout à tous», a-t-il affirmé. «Je serai parmi vous le pasteur de tous et de toutes sans distinction ni exclusion»*, a indiqué Mgr Ambongo qui vise une Eglise réellement synodale à tous les niveaux.

A signaler que la Conférence épiscopale du Congo-Brazzaville a été représentée par une forte délégation composée d'évêques, de prêtres et des laïcs ayant fait le déplacement de Kinshasa.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Cinquantenaire du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM)

Un pèlerinage sur les pas des martyrs de l'Ouganda

Lors de la clôture de la retraite des évêques qui a eu lieu à Liambou près de Pointe-Noire et à l'occasion de la messe solennelle y relative qui a coïncidé avec le 65e anniversaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de Pointe-Noire, Mgr Daniel Mizonzo, président de la Conférence épiscopale du Congo, a annoncé la célébration du 22 au 29 juillet 2019 du cinquantenaire de la création du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM).

La célébration de ce cinquantenaire a été lancée en juillet dernier Kampala où les représentants des différentes Conférences épiscopales régionales d'Afrique s'étaient retrouvés. Pour marquer cet événement, le SCEAM avait proposé une série d'événements à organiser sur un an, à partir d'août 2018, jusqu'au 29 juillet 2019. Le thème de ce cinquantenaire est: *«Église, Famille de Dieu en Afrique, Célèbre ton Jubilé ! Proclame Jésus-Christ, ton Sauveur»*.

A cette occasion, l'Eglise du Congo a reçu un programme et une catéchèse (instruction religieuse). ''Les évêques, prêtres et personnes consacrées ont cette mission, non seulement de faire cette catéchèse, mais aussi d'expliquer ce que c'est le SCEAM, ses missions, ses projets, et ses objectifs. En juillet prochain, une quête spéciale sera organisée pour le SCEAM. De même, un pèlerinage est programmé à Kampala en Ouganda, du 22 juillet au 29 juillet 2019 pour tous les chrétiens catholiques en général. Il est ouvert à tous. Mais en particulier les Scholas populaires puisqu'ils ont comme patron, Saint Charles Lwanga, l'un des martyrs de l'Ouganda. Ce pèlerinage devrait intéresser les paroisses qui portent les noms des martyrs de l'Ouganda comme Saint Kisito, Saint André Kaggwa, etc. De larges informations seront mises à la disposition des personnes intéressées en temps utile. Un quota sera défini pour chaque diocèse'' a précisé Mgr Daniel Mizonzo. Pour mémoire, on se souvient que le SCEAM fut créé en 1969 à l'initiative des évêques africains qui avaient pris part au Concile Vatican II (entre 1962 et 1965).

En effet, pour parler d'une même voix et mieux se faire comprendre, les évêques africains avaient senti la nécessité de s'unir en famille (symposium) pour débattre des questions de l'Eglise universelle et porter haut le point de vue des africains sur certaines questions dogmatiques, théologiques et sociales.

Une telle association regroupant les Conférences épiscopales de l'Afrique était si utile et importante que ce voyant, la Congrégation pour l'évangélisation des peuples (une institution du Vatican) invita les présidents des conférences épiscopales régionales d'Afrique pour une consultation au Vatican en 1968. Cette consultation déboucha sur de nombreux résultats positifs, dont la reconnaissance officielle du SCEAM par le Vatican.

Mgr Daniel Mizonzo

Et, un an après, le Pape Paul VI effectua une visite à Kampala au pays des martyrs de l'Ouganda du 31 juillet au 2 août 1969. Ce fut la première visite d'un Pape en Afrique noire. Le Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) fut lancé à cette occasion.

''On retiendra de cette visite, entre autres, cette phrase mémorable du Pape Paul VI: Africains, soyez et devenez vous-mêmes des missionnaires. Aujourd'hui, cette phrase prophétique se concrétise, elle se réalise. Et nous le voyant maintenant. A travers le monde entier, de nombreux prêtres africains vont comme missionnaire fidéi donum. Rendons grâce à Dieu pour cela'', a dit Mgr Daniel Mizonzo.

Le SCEAM en tant que ''famille de Dieu en Afrique'' a envoyé à chaque Conférence épiscopale une prière qui sera récitée dans toutes les églises.

Jean BANZOUZI MALONGA

Diocèse de Kinkala

L'association MACEB inaugure son atelier de couture

L'atelier de couture lancé par l'association MACEB (Maison d'accueil Cardinal Émile Biayenda) a été inauguré samedi 15 décembre 2018 par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala. Il était 10 heures, lorsque les invités ont été accueillis dans la grande salle de l'ancien évêché. Parmi eux figuraient quelques personnalités politiques et administratives: la secrétaire générale du département du Pool, Mme Micheline Nguesmi, et le député de la circonscription de Kinkala, Docteur Jean Paul Malonga. Il y a eu aussi des invités venus de Brazzaville, notamment Me Julie Agathe et son époux qui ont accompagné la délégation de l'Association Kongo Lukandu.

Pour commencer, le président et fondateur de l'association MACEB, l'abbé Guy Roland Mouyamba, a prononcé le mot d'accueil.

Prenant la parole, à son tour, l'abbé Jean Baptiste Kintombo, conseiller, a exhorté en spécifiant que ce module en est un, mais qu'il pourrait y en avoir d'autres: le maraîchage, la pâtisserie, l'artisanat, etc.

Le père évêque a clôturé cette première phase d'interventions par une exhortation très paternelle. De telles initiatives, a-t-il dit, sont à encourager. Pour lier ceci à la pratique, la deuxième phase a consisté à se rendre à la paillote qui abrite l'atelier de couture. Les machines ont tout d'abord été déballées simultanément par madame la secrétaire générale du département et l'honorable député, puis l'évêque a été invité à découper l'étoffe symbolique et à manier la machine sous les acclamations de toute l'assistance. De retour à la salle d'accueil pour la troisième et dernière phase, l'association a présenté les apprenties couturières. Ce sont des jeunes filles, filles mères et autres dames résidentes à Kinkala ou venant d'autres localités du diocèse dont l'âge varie entre 13 et 34 ans. Enfin, pour lier l'utile à l'agréable, un apéritif a été offert par l'association.

Jean Marie MISSILOU

Réflexion

Informer, donner et recevoir: quelle attitude pastorale aujourd'hui?

Il est banal de dire, pour un curé, que son bureau est encombré de près d'un mètre carré de papiers en souffrance; que chaque jour, sa boite aux lettres installée à la cathédrale reçoit plus de missives, de journaux et de livres qu'il n'est capable de lire en une semaine; que le téléphone portable sonne en moyenne tous les quarts heures et que de nombreux visiteurs viennent pour l'entretenir d'un sujet qui leur tient à cœur et qu'ils aimeraient faire connaître. Il est banal de dire que, dans ces conditions, être informé est un problème majeur qui, pour recevoir une réponse, doit affronter saturation et complexité qu'il n'y a pas d'autre solution à ce problème de choix. La question se pose ainsi: quels sont les critères du choix, quelles sont les protections à mettre en place pour ne pas être submergé? Pour répondre à cette question, il faut se demander pourquoi nous avons besoin d'information.

À quoi sert l'information?

1. L'information sert à connaître l'actualité. Elle a une fonction de surveillance. Un curé a besoin de savoir s'il y aura une grève pendant l'enterrement de demain, comme il a besoin de connaître l'augmentation de la valeur du point de la convention collective du personnel salarié d'Eglise. 2. L'information sert aussi à essayer de comprendre les évènements. Elle a une fonction d'interprétation. On peut avoir besoin de confronter les points de vue de diverses personnalités, à propos des grèves ouvrières ou étudiantes, et aussi d'analyser ces grèves par rapport à la pastorale. Plus largement, il est évident que les théologiens rapportent à la réflexion chrétienne les éléments nécessaires pour qu'elle ne perde pas pied face au monde actuel. 3. L'information sert encore à parler ensemble, à se connaître comme membre d'une même planète, d'un même pays, d'une même Eglise. L'information a une fonction d'intégration.

4. L'information sert à se construire soi-même: elle peut servir de formation et de loisir dans des domaines qui n'apparaissent pas immédiatement nécessaires mais qu'ils sont utiles. Il peut arriver que la recherche d'information ait d'autres fonctions dans la vie. L'écoute de la radio le matin peut servir de substitut, après la petite mort du sommeil, à la prière du matin qui relie au monde. La recherche effrénée d'informations peut se faire dans l'espoir d'entendre enfin une bonne nouvelle qui nous concernerait. Le courrier peut donner l'impression d'être «quelqu'un d'intéressant» et le fait divers me plonge inconsciemment dans la réalité du dessin. Ceux qui veulent des informations sur le pape cherchent quelquefois leur seule sécurité.

Quelques notions simples

Si l'on tient que les hypothèses qui viennent d'être énumérées pour suffisamment évidentes, quelque notions simples peuvent être dégagées sur l'information reçue et donnée. - En règle générale, il faut plutôt se dédire de toute information inutile. Mais comme savoir si elles sont utiles si on n'en prend pas connaissance? Pour ma part, j'essaie de feuilleter les écrits reçus, avec une attention qui survole . . . et de lire ce qui m'accroche en fonction d'un intérêt éveillé. - La surveillance suscite une analyse approfondie pour choisir les instruments nécessaires. Il est évident que, de ce seul point de vue, la radio permet de gagner beaucoup de temps par rapport à la télévision... et que les pages des revues aident à régler, à temps, certains problèmes plus particuliers. - Dans le domaine de l'interprétation, des pages de journaux ou de revues chrétiennes permettent d'aller à l'essentiel. Je crois beaucoup aux discussions avec les confrères à propos de lectures, de films, de télévision: un peu de connaissance des points de vue des uns et des autres, leur avis permet souvent de découvrir les meilleures pages ou les meilleures émissions sans perdre de temps à les chercher.

Que transmettre?

Reste principal: que transmettre comme information? Comment le transmettre? Les principes sont les mêmes. Il faut sans doute sélectionner et ne donner que ce qui peut sembler utile. A Liambou au Foyer de Charité, nous le faisons avec quelques critères. - Nous excluons tout ce qui peut paraître issu d'un milieu extrémiste ou sans lien avec l'Eglise la communauté. - Nous privilégions (au point de supprimer le reste quand cette information abondante) tout ce qui permet à la communauté d'avoir une identité de groupe dans l'Eglise et tout ce qui met en valeur le talent des membres de la communauté, et les retraitants. -Nous privilégions tout ce qui favorise une action commune: une messe avec des prêtres étrangers est le prétexte d'une information sur l'Eglise de leur pays ou sur la mission. - Nous faisons quelquefois - suivant l'actualité - des réunions d'information et de compréhension mutuelle sur les évènements (de Bacongo, l'atmosphère politico-sociale, le Pape et le Vatican, la Conférence épiscopale du Congo). -Nous distinguons les moments et les lieux d'information suivant le type d'information à communiquer avec discernement.

Abbé Jacques NGANGA NITOUMOSSI

Présentation des Vœux de Nouvel an à l'archevêque de Brazzaville

«Prendre soin des jeunes afin de garantir un climat de paix»

La traditionnelle cérémonie de présentation des vœux de nouvel an à l'archevêque de Brazzaville a eu lieu lundi 31 décembre 2018, au cours d'une messe en la cathédrale Sacré-Cœur. Cette cérémonie s'est poursuivie à l'archevêché où les délégués des congrégations religieuses, des paroisses, des mouvements d'apostolat et des individualités ont fait leurs présentations. Célébrée par Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, la messe a été concélébrée par l'abbé Léonard Milongo, vicaire général de Brazzaville, le père Giuseppe Commisso, secrétaire de la Nonciature apostolique du Congo, les abbés Bogdan Piotrowski, curé doyen du doyenné Poto-Poto, Moungali, Ouenzé, Talangaï, Mathias Cédric Louhouamou, cérémoniaire adjoint de l'archevêque, et de nombreux prêtres venus des différentes structures de l'archidiocèse de Brazzaville. Parmi les participants à la messe, il y a eu des religieux, religieuses de diverses congrégations, des membres des bureaux des Conseils pastoraux paroissiaux, et ceux des bureaux diocésains des mouvements d'apostolat, etc.

L'archevêque de Brazzaville présidant la célébration eucharistique

C'est l'abbé Léonard Milongo qui, au nom du clergé de l'archidiocèse, a présenté à l'archevêque le message des vœux de nouvel an dans lequel il a exhorté l'auditoire à se mettre en route à l'exemple des rois mages pour aller à la rencontre de Jésus qui vient de naître parmi nous. Au terme de son message, le vicaire général a souhaité les vœux les meilleurs pour l'année 2019 au pasteur propre de l'Eglise de Brazzaville.

Une vue des participants à la messe

Répondant aux vœux présentés, l'archevêque a affirmé que ces vœux lui étaient allés droit au cœur et a fait la rétrospective des événements tant heureux que malheureux qui ont jalonné l'année 2018 qui s'est achevée. Dans cet élan, le pasteur propre de l'Eglise de Brazzaville a rappelé les décès des abbés Albert Farrah Madédé et Alain Florent Gandoulou, assassiné en Allemagne sa terre de mission. Ces deux décès se sont succédé en moins de deux semaines et ont endeuillé l'Eglise de Brazzaville en particulier et celle du Congo en général. De même, l'archevêque a rappelé qu'il a consacré à Dieu, samedi 13 octobre 2018, la belle église Sainte Claire d'Assise de Djiri, dont les travaux de construction venaient de s'achever. Après avoir relaté l'essentiel des souvenirs de l'année écoulée, dont la pose de la première pierre pour la construction de l'église Saint Jean Paul II de Diata par l'évêque de Tarnow (Pologne) dans le cadre des festivités marquant le 45ème anniversaire de la présence polonaise au Congo, Mgr Anatole Milandou a mis en relief les interpellations des évêques du Congo, au cours de leur Assemblée plénière de 1990 et de 2005. Au cours de ces deux occasions, les évêques ont attiré l'attention des pouvoirs publics à prendre soin des jeunes afin de garantir un climat de paix. De même, il a fait un large écho du message du Pape François nous recommandant à prendre soin de la maison commune qui est la Terre, afin de garantir une vie paisible, décente et durable, sur cette Terre.

Mgr Anatole Milandou ayant reçu les voeux de l'équipe presbytérale et des responsables de la Paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo

Peu avant la fin de la messe, Mgr Anatole Milandou a remercié les participants à la messe et présenté ses condoléances aux Religieuses Congolaises du Rosaire qui ont perdu une de leurs consœurs à Bruxelles (Belgique): Sœur Valentine Abiepa.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Droits de l'Homme

Justice et Paix dénonce les violences de la Force publique à Pointe-Noire

Restaurer l'ordre et la sécurité est une des missions souveraines de l'Etat, mission qu'il effectue à travers les services de Police et de la Gendarmerie. Face à cela la Commission Justice et Paix du diocèse de Pointe-Noire a organisé une conférence de presse le samedi 22 décembre 2018 dernier au centre polio de Foucks pour faire comprendre que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Cette conférence avait pour thème: *«Respectons et protégeons la vie. Le droit à la vie est un droit naturel et fondamental»*.

Les membres de la Commission diocésaine justice et paix autour de l'évêque de Pointe-Noire (Ph d'arch.)

Depuis 2015, la ville de Pointe-Noire connaît un accroissement de l'insécurité, qui met en danger la vie des populations. Face à cette situation, les autorités de police et de gendarmerie ont multiplié les opérations de lutte contre le grand banditisme afin de restaurer l'ordre et la sécurité dans la ville. Malheureusement, au nom de la lutte contre le banditisme, des personnes supposées être des bandits sont exécutées sommairement, en pleine journée, au vu et au su de tout le monde. Peu de plaintes ont été déposées devant les tribunaux concernant ces exécutions, qui se poursuivent toujours.

Compte tenu de la gravité de la situation, la Commission diocésaine Justice et Paix de Pointe-Noire (CDJP) a entrepris d'enquêter sur ces violations depuis octobre 2017 et rencontre régulièrement les familles des victimes, discutant avec elles et tentant de les aider à saisir les juridictions ou d'autres instances habilitées pour que justice soit faite. Pour rendre ses actions efficaces, CDJP a mis en place un groupe d'action contre l'Impunité (GAI) comptant en son sein 11 avocats, qui ont accepté de travailler bénévolement à accompagner devant les juridictions les ayants- droits des victimes. L'abbé Raymond Makaya Kinga coordonnateur de la Commission Justice et Paix de Pointe-Noire explique: *«La défense et le respect des droits humains y compris le respect du droit à la vie pour lequel nous sommes réunis ce matin, font partie de la mission prophétique de l'Eglise. L'église enseigne que la vie humaine est sacrée parce que, dès son origine, elle comporte l'action créatrice de Dieu et demeure pour toujours dans une relation spéciale avec le créateur. C'est pourquoi, Dieu se fera le juge exigeant de toute violation du commandement ''Tu ne tueras pas'', placé à la base de toute convivialité de la société. Il est le défenseur de l'innocent. Cf. Gn4,9-15»*, a indiqué l'abbé Raymond Makaya.

Face à la désacralisation de la personne humaine d'une part, cette banalisation de l'atteinte au droit à la vie d'autre part, on constate une résignation de la population à cause de la peur des représailles. La république du Congo a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux de protection des droits humains, parmi lesquels le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques. Tous les principes fondamentaux que proclament lesdits instruments font partie intégrante de la Constitution. Cette dernière dispose en son article 8 que *«La personne humaine est sacrée et a droit à la vie»*. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Chaque citoyen a droit au plein épanouissement de sa personne dans le respect des droits d'autrui, de l'ordre public, de la morale et des bonnes mœurs. La peine de mort est abolie.

Comme on le voit, cette conférence a voulu attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme par la force publique dans la ville de Pointe-Noire. Elle s'est terminée par la réclamation de sanctions contre les auteurs de tels actes. Elle appelle les acteurs de la société civile à dénoncer toutes les violations pour ne pas enraciner la culture de l'impunité.

Madocie Déogratias MONGO

L'Épiphanie du Seigneur Année-C-

«Que notre folie de grandeur s'effrite devant la Condescendance de Dieu»

Textes: Is. 60, 1-6; Ps. 71; Ep. 3, 2-3a.5-6; Mt. 2, 1-12

La fête de l'Épiphanie célèbre la manifestation du Messie de Dieu aux nations représentées ici, par les étrangers des *«Mages»*. En ce temps-là contrairement à aujourd'hui, il n'y avait pas de GPRS ni de dispositif de géo-localisation internet pour orienter. Seule la lecture des astres, une technique usuelle en vogue à cette époque; malgré quelques limites et manques d'exactitudes scientifiques facilitait l'orientation et renseignait les hommes au sujet de certains événements.

Par contre, le récit du pèlerinage des Mages à la suite d'un Astre, met en branle une aventure entre Jésus de Nazareth et des Etrangers venus de loin pour rendre des hommages dignes d'un souverain à l'*«Enfant Jésus»*. Que dire de l'Epiphanie: c'est la confirmation de la prophétie, qui fait de Jésus-Christ le *«descendant de David»*; peut-être aussi la raison de son attribut *«Roi des Juifs»*. Comme nous le savons, cet attribut, préfigure les paroles du gouverneur romain Ponce Pilate, dans son dialogue avec Jésus, et de l'inscription qu'il fera rédiger et fixer à la croix. Le *«Roi des Juifs»* sera aussi l'argument crucial du Sanhédrin qui souhaitait sa mort; le même hommage glorieux attribué à l'enfant de la mangeoire, consacrera au lendemain de sa naissance le martyre *«des enfants innocents»* victime de la fureur de Hérode le Grand, qui se sentant menacé réunit tous les chefs des prêtres et tous les scribes d'Israël afin d'envoyer à la mort les enfants de *«Rachel»* (Mt.2,).

Chers Frères, chères Sœurs! Finalement, l'Epiphanie vise l'exaltation de la gloire de Dieu manifeste dans le fragile de l'enfance pour en faire la *«Sainte Enfance»*. L'évangile nous dépeint sur un tableau controversé le contraste entre d'une part, les Enfants *«martyr innocent»* et les Etrangers *«Mages»* qui les uns seront sacrifiés pour la gloire du Fils de Dieu et d'autres témoigner par leurs nobles présents la souveraine sainteté du Fils de Dieu par dessus de tout.

D'autre part, les grands d'Israël: le roi, les chefs spirituels et les experts de la Parole qui répriment et rejetteront depuis son enfance, le Messie jusqu'à l'anéantissement de la croix de l'autre coté.

Bien-aimés! De tout ceci, l'Epiphanie semble vouloir provoquer en nous une double attitude: l'Humilité et l'Adoration comme obédience ultime, les voies royales pour entrer en intimité avec le Christ. Ainsi, la joie profonde de la naissance de ce bébé, et son ouverture extraordinaire à toutes les nations, toutes les générations, consistent en la transfiguration de notre humanité par ces deux dispositions. Sûrement y va-t-il de ces messagers mystérieux de Dieu dans notre humanité: les Enfants. C'est le sens catholique de l'enfance missionnaire. L'Enfant-Dieu qui vient visiter notre humanité à Noël; incarnant en chaque enfant ou sinon, en ceux qui ont un cœur d'enfant *«sa divinité»* pour chasser notre humanité. Car dans chaque enfant Il sait retrouver les pré-requis *«humilité et obéissance»* du vrai témoin. Si ce bébé qui attire autant de monde vers lui des Bergers jusqu'aux mages d'Orient bref, toutes les nations; c'est pour nous inviter à la sainteté à l'instar des enfants. De toujours préserver cette capacité qui permet de témoigner les bontés de Dieu. A être porteurs d'espérance, de lumière et de vie dans toutes nos familles et notre pays qui cherchent la *«Paix»*; à être des Astres de Dieu auprès de nous, orientant l'humanité égarée vers la sainte Crèche… Et s'il est venu dresser sa crèche et cette étoile chez nous, dans notre Cœur: en Bon Ami qu'Il nous confère le repos et la paix, la justice et le droit, l'amour et la tendresse. Que les mages nous inculquent une profonde admiration et vénération vise à vise des enfants, témoins fidèles du Messie. Amen.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Vicaire à la Cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso

Calendrier de la Conférence épiscopale du Congo

Année pastorale 2018-2019

Du 28 novembre au 2 décembre 2018: 47e Assemblée plénière;
Du 3 au 9 décembre 2018: retraite spirituelle des évêques à Liambou;
Du 28 avril au 2 mai 2019: session pastorale;
Du 22 au 29 juillet 2019: célébration du jubilé d'Or du SCEAM (Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar) à Kampala, en Ouganda.

Le Congo qui ne s'arrête pas de balbutier

Après vingt un et ans de festivités politiques plutôt que d'une Conférence Nationale Souveraine (telle que celle tenue en février 1991), on assiste à un espace concerté d'apprentissage de la bonne gouvernance.

Par Célestin Désiré NIAMA

Il n'y a, honnêtement, rien qui progresse, le pays ne décolle pas du tout ou ne parvient pas à franchir le seuil ou cap de bonne espérance. Charles Zacharie Bowao, en août 2000, au cours d'une première conférence-débat portant sur le thème: «Conférence nationale souveraine, ethnopartisme et démocratie, organisée par un groupe d'intellectuels congolais nomme Club K' Munga, dit: *«Dans une véritable confusion de sens historique, la parole conquise à la Conférence Nationale Souveraine libèrera un sentiment primitif contradictoire de négation, de conservation ou de conquête d'un espace de pouvoir. Cette attitude malsaine va ouvrir les portes à une compétition électorale d'essence ethnique, qui, pour ne pas être pluraliste, envisageait déjà la stagnation du contenu démocratique»*1

En effet, loin de polémiquer contre la politique du pays, force est de souligner que les choses vont de mal en pis. Le pays est vraiment malade de lui-même. La bonne gouvernance, de façon stricto sensu, est pratiquement absente. Pour les dirigeants, tout se résume aux discours, aux simples mots. Or, d'après Tchicaya U'Tamsi, les mots ne peuvent pas soigner les maux.

Comment expliquer que dans un pays soi-disant souverain et démocratique, le Gouvernement et le Parlement, deux institutions nobles et valables dans les préoccupations et soulagements des maux des peuples, soient incapables de maîtriser les effectifs exorbitants du taux de mortalité, quelles que soient les échelles d'âge humaines? Comment connaître le nombre d'enfants déscolarisés qui préfèrent exercer des métiers de subsistance, alors qu'ils ont l'âge d'aller à l'école ou ceux qui sont sans abri ou mal logés? Le logement, c'est l'humanisation de la clé de la société. Donc, la notion statistique qui prévoit la bonne gestion à moyen, court et long terme, est invisible au Congo-Brazzaville, malgré la présence des statisticiens. Or, nous le savons, sans parti pris, que la fierté de la République française, réside dans la parfaite maîtrise des données statistiques, seul moyen de prévenir le futur. Car, ne dit-on pas que gouverner, c'est prévoir?

La prévention, au Congo-Brazzaville, se noie dans les discours creux ou platoniques limités aux accords bilatéraux entre Etats, sous les feux des caméras et copieusement médiatisés à souhait sur les chaînes de télévision et les ondes de radio nationales. Et par la suite, sans esprit polémiste ou de parti pris, les hommes politiques congolais ne sont que des athlètes essoufflés, fatigués, usés et lassés, en matière de gouvernance. Ils restent souvent repliés sur une civilisation politique archaïque et primitive aux pratiques obsolètes. Ils ne sont pas porteurs de la civilisation d'amour à leur peuple. Le professeur Dominique Ngoïe-Ngalla a toujours répété: *«Le bavardage ne libèrera pas l'Afrique de son terrible destin, seulement le courage de réflexion et de la méditation, et la volonté de faire ce que le bon sens et la raison critique commandent»*3

Que représentent vraiment, les parlementaires et les ministres congolais au sein de la société congolaise? Parmi eux, qui a un bilan positif après la Conférence Nationale Souveraine? Pourtant, les milliards alloués par l'Etat n'apportent aucun résultat positif de leurs neurones. Est-ce qu'il faut exhumer Sigmund Freud, pour pouvoir organiser un séminaire de réflexion pour les autorités politiques du Congo-Brazzaville? Quels ministres et parlementaires sont-ils? Connaissent-ils leurs rôles et tâches? Les dormeurs du Val, oui.

La construction, ou reconstruction du Congo-Brazzaville est impossible, dans l'ignorance du passé. Les Historiens congolais sont interpellés à s'interroger sur la société congolaise. A-t-elle réellement atteint le niveau social d'organisation souhaité, au bonheur de la population? Que font les autorités politiques? Quelle solution apportent-elles à leurs compatriotes malades des gaz chimiques qu'ils ont inhalés, à cause du manque d'esprit de prévoyance de leur part, le 4 mars 2012 à Mpila (arrondissement 6 de Brazzaville), qui ne sont pas pris en charge par l'Etat congolais, faute de Sécurité Sociale. Et pourtant, ce Ministère a toujours fait partie de la composition du Gouvernement congolais, de même que celui de la Santé. En lisant l'article de presse de la Ministre Aimée Mambou Gnali, publié dans le bi-hebdomadaire catholique, La Semaine Africaine, où elle exprime son mécontentement pour la santé publique:(...), chaque fois qu'un nouveau ministre est nommé à la santé, on nous fait savoir à grand renfort de publicité, qu'il a visité les hôpitaux des deux grandes villes du pays. A quelle fin, si depuis plus d'un demi-siècle que nous sommes indépendants, la situation ne fait que se dégrader dans nos hôpitaux? Les prétendus «responsables» du pays, élus ou choisis par le chef de l'Etat, pour représenter le peuple, ignorent-ils dans quel état de dégradation avancée se trouvent nos hôpitaux? Ne sont-ils pas informés des grèves à répétition des médecins et autres personnels soignants? Quelle catastrophe attendent-ils pour redresser cette situation lamentable4? Voilà les vrais problèmes qui devaient préoccuper les parlementaires et les ministres au Gouvernement, plutôt que ces beaux discours distillés à longueur de journées aux populations. Il y a lieu de sauver le Congo!

Le bas niveau de l'organisation politique et de sa rationalisation administrative favorisent le balbutiement du Congo dans tous les secteurs d'activité. Alors, il faut bien réfléchir aux lendemains stables. Si non, c'est quitter un malheur pour un autre, pire encore, faire tomber de charybde en scylla.

1. Cf. la Revue du Club K' Munga, année 1998.
2. Discours de François Bayrou, lors de la clôture sur le Forum Solidarité, à Paris, le 11 février 2012.
3. Cf. les textes du Professeur Dominique Ngoie-Ngalla, dans ses ouvrages: «L'Afrique à l'épreuve de l'Histoire» et «Propos sur l'Afrique».
4. La Semaine Africaine, n° 3833 du Mercredi 31 octobre 2018, p.8.

Finance: Brazzaville produit des francs CFA depuis des décennies et les citoyens l'ignorent

Les clichés ne sont pas la vérité malgré leur grande publicité. Sans réfléchir et interroger les professionnels, on se fie aux apparences très trompeuses. Le cas du franc CFA l'illustre bien, à partir de la confusion entretenue par un sigle ou acronyme qui a pourtant bien changé de sens au titre de son contenu sémantique, économique et politique.

Par Daniel NGASSIKI (*)

Le sigle ne dit rien sur ce qu'il désigne: il faut cesser de confondre les francs CFA coloniaux et contemporains.

Le 26 décembre 1945 est à la fois la date de publication au Journal officiel de la République française du franc CFA en tant que *«franc des Colonies françaises d'Afrique»* au lendemain de sa création le 25 décembre, et aussi la date de la ratification des accords de Bretton Woods par la France. Dans ce contexte intellectuel et historique, toutes les monnaies devaient s'arrimer directement ou indirectement au dollar, à parité fixe ajustable, y compris le franc français. C'était la nouvelle norme intellectuelle, financière et politique, non pas seulement coloniale, sans ignorer la dimension impérialiste des rapports de force en jeu. De 1945 à 1971, la France acceptait l'arrimage de sa monnaie au dollar, et la parité fixe, en croyant sans doute cela bon et nécessaire pour elle-même et pour ses colonies.

Cela dit, entre le franc CFA créé par décret par De Gaulle en 1945 - dans le contexte de la mise en œuvre des accords de Bretton Woods signés en 1944 - en tant que *«franc des Colonies françaises d'Afrique»* puis *«franc de la Communauté française d'Afrique»* d'une part, et le franc CFA devenu après les indépendances des années 1960 *«franc de la Coopération financière en Afrique centrale»* ou *«franc de la Communauté financière en Afrique de l'Ouest»*, d'autre part, le sigle est le même mais le contenu aussi bien sémantique qu'économique et politique a bien changé; ce qui est largement ignoré sinon expressément caché ou négligé par ceux qui ont pris la seule habitude d'expliquer leurs déboires en se contentant de soulever avec une certaine naïveté la figure de la France comme bouc-émissaire quand ce ne sont pas les fétiches des ancêtres ou les incantations jugées sataniques ou dogmatiques. L'Afrique est trop réceptive aux clichés, aux incantations, aux dogmes et à la culture des boucs-émissaires lui servant à se dédouaner à tort de ses propres responsabilités et turpitudes qui n'échappent à aucun peuple.

Le franc CFA colonial est bien fondamentalement différent des francs CFA contemporains, et il s'agit bien de deux sinon trois monnaies différentes portant le même sigle: franc CFA colonial, franc CFA Afrique centrale (XAF en code international) et franc CFA Afrique de l'Ouest (XOF en code international).

L'important à savoir, c'est qu'une monnaie officielle est rattachée à la seule banque centrale qui l'émet, c'est-à-dire la vend en monopole exclusif en tant que banque dite Institut d'émission.

L'émission est l'essentiel: en prenant le contrôle de la Banque centrale et de son monopole d'émission monétaire, on prend le contrôle des pouvoirs et des revenus souverains tirés de la monnaie. Il faut savoir que l'institut d'émission émettant le franc CFA colonial était à 100 pour cent français, et zéro pour cent africain, pour son actionnariat. Cela signifie que toutes les marges financières de l'émission monétaire (prix de vente des francs CFA moins coût de production des francs CFA) revenaient d'office à la France, sachant que le prix de production contractuelle des monnaies officielles de type franc CFA ne représente même pas 5% de son prix de vente. Or, les Banques centrales que sont la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) en Afrique centrale et la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sont pour ce qui les concerne entièrement nationalisées sans publicité politique et militante. De sorte que leur actionnariat est bien à 100 pour cent uniquement partagé entre les Etats-membres africains respectifs, contre zéro pour cent pour la France, qui est elle passée de 100 pour cent à zéro pour cent. Il en est de même des marges financières tirées de l'émission monétaire opérée par ces Banques centrales. Mis à part les recettes de production d'une partie de francs CFA fiduciaires ou matériels (à l'exclusion des francs CFA sous forme scripturale, digitale ou immatérielle), la France ne tire plus de bénéfices financiers directs sur l'émission souveraine ou la création monétaire des francs CFA; lesquels bénéfices reviennent en totalité et exclusivement aux pays africains y compris les capitaux propres et les dividendes versés exclusivement à leurs trésors publics respectifs à l'occasion des arrêtés de comptes annuels comme pour toute entreprise vis-à-vis de ses seuls actionnaires.

Si la monnaie changeait de sigle (le nom ayant déjà été changé à part l'abréviation), en mettant fin à l'acronyme franc CFA, il n'y aurait rien d'autre à tirer sur ce point-là que ce qui est déjà acquis: l'actionnariat à 100 pour cent, les marges financières et les dividendes de l'émission monétaire en monopole exclusif en faveur des seuls pays africains actionnaires et émetteurs.

Brazzaville et les autres capitales africaines produisent des francs CFA depuis des décennies

La masse monétaire en circulation physique ou digitale dans un pays comprend les billets et pièces de monnaies physiques puis des dépôts immatériels dans les banques, sous forme de monnaie scripturale ou digitale utilisables par le biais des chèques, des cartes bancaires, des transferts et des virements de comptes à comptes bancaires. Bref, par de simples jeux d'écritures comptables automatiques ou non. Si l'on vous demande d'indiquer ce que vous possédez en francs CFA, n'oubliez pas de prendre en compte les soldes de vos différents comptes en banque, ainsi que les montants disponibles sur vos cartes bancaires prépayées, en plus de ce que vous détenez en espèces sonnantes et trébuchantes gardées en poche ou ailleurs. Si vous êtes assez riche ou assez moderne, l'essentiel de vos francs CFA ne sont pas en espèces mais en comptes bancaires ou sur des cartes prépayées.

Si les francs CFA matériels sont fabriqués en France par choix économique des Banques centrales de la zone franc CFA (comme les timbres-poste et les passeports fabriqués à l'étranger par calcul économique rationnel), les francs CFA sous la forme immatérielle de monnaie scripturale ou digitale sont eux fabriqués ou créés chaque jour par jeux d'écritures comptables dans les banques domiciliées dans les pays africains concernés, particulièrement dans les Banques centrales africaines, mais aussi dans les banques commerciales, à l'occasion des opérations de crédits ou d'achats de devises étrangères.

Les statistiques monétaires sont des données aisément disponibles dans les statistiques économiques. Celui qui s'y intéresse constatera que les francs CFA figurent dans la masse monétaire en raison d'environ un quart soit 25 pour cent en billets et pièces physiques (importés aujourd'hui de France) et aux trois quarts soit 75 pour cent de fabrication locale africaine. Si toute consommation africaine était ainsi composée, avec 75 pour cent de fabrication locale africaine, de quoi se plaindrait-on?

Ce n'est pas du tout en matière monétaire que les économies des pays de la zone franc CFA sont les plus extraverties et les plus déplorables. Si vous ne voulez plus importer des francs CFA de France, il n'y a pas besoin de révolution pour cela: utilisez exclusivement ou intensivement les dépôts en banques, les chèques et les cartes bancaires, plutôt que les billets et pièces de monnaie matériels, et vous aurez atteint votre but, d'autant plus que c'est cela le sens du progrès. La grande erreur économique serait de se mettre à produire trop tard par obsolescence des billets et pièces de monnaie en petites quantités sans économie d'échelle et sans modernisation financière. La fabrication des billets est une industrie privée, très compétitive et très concentrée, qui ne laisse la place qu'à des contrats de production par les majors de cette industrie.

Les dépôts en devises des Banques centrales africaines auprès du Trésor français ne sont pas un scandale dans les usages de la finance

Sans nous étendre dans une longue explication technique, nous voulons tenir les citoyens informés d'une chose: on crée (ou produit) des francs CFA à l'occasion des opérations de crédits bancaires et des achats de devises. Comment les devises entrent dans le compte d'opérations (qui est un compte-chèques) de la Banque centrale auprès du Trésor français? Comme dans le cas de tout achat de devises de la part d'une banque à ses guichets: la Banque centrale achète à l'étranger les devises gagnées par les exportateurs, en leur fournissant en contrepartie intégrale des francs CFA à domicile. Elle place les devises fournies par les exportateurs dans un de ses comptes à l'étranger, en particulier son compte de correspondant auprès du Trésor français (qui n'est pas le seul de ses comptes à l'étranger), tout en payant immédiatement, instamment, et en totalité l'équivalent en francs CFA par transfert bancaire payé en Afrique aux exportateurs, opération par opération. Chaque opération est comptabilisée comme une entrée des devises à Paris et une sortie des francs CFA payés à l'exportateur; ce qui correspond à une opération d'émission de francs CFA. Il n'y a aucune retenue soi-disant de 50 pour cent de la part de la France sur chaque recette d'exportation: il n'y a pas de recette d'exportation en devises injectée en compte d'opérations sans une émission équivalente de francs CFA servie au public. Beaucoup

(Suite en page 16)

Coopération Congo-Japon

Don d'équipements médicaux aux hôpitaux et centres de santé intégrés

Le Gouvernement japonais représenté par Hiroshi Karube, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en République **du Congo, a fait officiellement en décembre dernier, un don** d'équipements médicaux au Congo. Il a été reçu par la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo. D'un coût de 1.200.000.000 F.CFA environ, il concerne 13 hôpitaux et centres de santé intégrés du Congo (CSI). Il fait suite à la signature des échanges de notes en date du 18 juillet 2016, avec le secrétaire général du ministère congolais des Affaires étrangères.

Hiroshi Karube remettant symboliquement le don à Jacqueline Mikolo

Composé de 13 endoscopes, de neuf appareils de radiographie, d'une gastroscopie vidéo, d'un moniteur de haute définition LCD, d'accessoires et consommables, de système de colonoscopie vidéo, d'un chariot mobile avec frein et supports de moniteur, ce don d'un haut niveau technologique sera également déployé au CHU de Brazzaville, à l'hôpital mère-enfant Blanche Gomez et dans plusieurs hôpitaux de base.

Remerciant le Gouvernement japonais, Jacqueline Lydia Mikolo a pris l'engagement d'utiliser à bon escient ces équipements. Elle a rassuré l'ambassadeur de poursuivre ce partenariat innovant. La ministre de la santé, rappelant la genèse du don japonais, a indiqué que tout avait commencé au ministère des Affaires étrangères lorsque furent signées, le 16 juillet 2016, les lettres d'échange et les procès-verbaux entre les Gouvernements congolais et japonais relatif à une aide en forme de don non remboursable hors projet d'une valeur de 1.200.000.000 F.CFA destinée à l'achat de matériel et équipements médicaux.

La matérialisation de ces notes et procès-verbaux signés par les deux pays s'est traduite dans les faits par la signature le 2 février 2017 d'un accord relatif à l'exécution du don japonais.

Pour Hiroshi Karube, les équipements de haute qualité, fabriqués par des sociétés japonaises permettront de garantir la qualité des soins médicaux au Congo. Le Japon, a-t-il dit, apporte son soutien afin d'assurer à tous une vie digne, tout en mettant l'accent sur l'aspect de la sécurité humaine. *«La coopération dans le secteur de la santé constitue l'un des trois piliers de la déclaration de Nairobi adoptée dans le cadre de la sixième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD VI), car la santé est un élément indispensable pour les ressources humaines qui sont un facteur déterminant pour le développement durable d'un pays»*, a déclaré l'ambassadeur du Japon au Congo. Pour conclure, il a demandé aux autorités congolaises de bien veiller à la gestion et à la distribution de ces équipements, en ciblant les structures sanitaires compétentes.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

Lutte contre la traite des personnes

Les USA apportent leur soutien au Congo

Les Gouvernements congolais et américain ont conjointement organisé en décembre dernier à Brazzaville un atelier de formation sur le phénomène de la Traite des personnes. Il a réuni des cadres des ministères des Affaires sociales, de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur. Il s'est agi de renforcer le cadre **juridique congolais dans la lutte contre ce fléau qui touche** 25 millions de personnes à travers le monde, dont un ¼ sont les enfants. C'est la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité Antoinette Dinga Dzondo qui a ouvert les travaux en présence de Todd Haskell, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Usa au Congo.

Les participants après l'ouverture des travaux

Aucun pays n'est épargné par la traite des personnes, une forme d'esclavage moderne touchant aussi bien les adultes que les enfants. Au Congo, a rappelé la ministre des Affaires sociales, ce phénomène s'est développé à partir de 2004 avec le travail des mineurs étrangers. Bien que des dispositions aient été prises en l'occurrence la mise en œuvre du projet de lutte y relatif de 2012 à 2015, la traite des personnes continue de sévir. Elle se présente sous différentes formes, parmi lesquelles figure le proxénétisme, une ignoble industrie dont les profits annuels sont estimés à 150 milliards de dollars, a fait savoir Todd Haskell.

Mettant en exergue l'expérience de son pays en la matière, le diplomate américain a estimé que la lutte contre ce phénomène passe, entre autres, par la relance de la commission interministérielle sur la traite des personnes, l'adoption d'une loi, l'intensification des enquêtes, les poursuites judiciaires et la condamnation des trafiquants. Le Gouvernement se devrait également de mettre en place des équipes spécialisées aux frontières pour empêcher les mineurs d'entrer dans le pays sans leurs parents.

Toutefois, une lutte efficace contre le phénomène ne peut reposer uniquement sur la loi. Elle nécessite une coopération stratégique autant avec la société civile qu'avec le monde des affaires, a conclu l'ambassadeur américain.

A travers cette formation animée par six experts américains, les quarante participants auront la responsabilité de traduire dans les faits ces moyens de lutte.

A signaler qu'un séminaire similaire a été organisé également dans le courant du même mois à Pointe-Noire.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Sécurité en Afrique centrale

Finaliser la coopération en police criminelle dans la région

Les décisions prises par les Chefs de police de la Sous-région dont les travaux ont eu lieu à Brazzaville ont été entériné par le 19e Forum des ministres en charge des questions de sécurité en Afrique centrale qui s'est déroulé le 7 décembre 2018 dans la capitale congolaise sous les auspices du ministre de l'Intérieur du Congo, Raymond Zéphirin Mboulou.

Une vue de la salle

Ces assises ont connu la participation des huit pays. Elles ont accouché de plusieurs mesures parmi lesquelles l'instruction donnée aux directions de la Police judiciaire d'être plus réactives via les Bureaux centraux nationaux (BCN) dans le traitement des requêtes qui leur sont adressées par les autres pays dans le cadre de la lutte contre la criminalité régionale. Elles devraient aussi consulter et alimenter régulièrement, à travers les BCN, les différentes bases des données d'Interpol.

Des participants avec le ministre Mboulou

Cependant, le secrétariat permanent du Comité des Chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) devrait pour sa part organiser avec l'appui de la Commission de la communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et tout autre partenaire des formations dans quelques domaines. Le Secrétariat permanent du CCPAC a été aussi instruit par les ministres en charge de la sécurité de s'impliquer dans la mise en œuvre de l'Accord CEMAC-INTERPOL, relatif à la sécurisation des frontières extérieures de la Communauté. De même, ils ont autorisé le secrétaire permanent du CCPAC de signer l'accord de coopération avec l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC) en matière de lutte contre les faux médicaments dans la Sous-région. Mission lui a également été donnée de contacter le secrétaire permanent de l'Organisation de coopération des Chefs de police d'Afrique de l'Est en vue d'initier un accord de coopération en matière de police criminelle entre les deux régions, ainsi que de prendre toutes les dispositions pour la tenue d'une réunion du CCPAC pour l'examen approfondi du budget exercice 2019 avant la tenue de la session du Parlement communautaire.

Après avoir pris actes des décisions du CCPAC, les ministres ont appelé les pays membres à poursuivre et finaliser le processus de ratification de l'accord de coopération en matière de police criminelle entre les pays d'Afrique centrale.

A signaler que la vingtième session ordinaire du CCPAC et du Forum des ministres en charge des questions de sécurité en Afrique centrale se tiendront cette année à Libreville, au Gabon.

A. P. M.

Direction générale de l'administration et des finances (DGAF)

Améliorer la performance administrative en milieu militaire

La clôture de la 11e **session des stages de qualification des sous-officiers en gestion comptable et financière, gestion** des ressources humaines et secrétariat (GCF-GRH-SEC) a **eu lieu en décembre dernier, au Cercle mess des officiers à** Brazzaville, sous le patronage d'Alain Yves Aignon Mpara, commissaire en chef de 1ère classe, directeur général de **l'administration et des finances (DGAF) du ministère de la** Défense nationale.

Alain Yves Aignon Mpara

Cette session a été spéciale dans son mode de sélection qui a conduit la hiérarchie militaire à qualifier des sous-officiers déjà en poste pour avoir les prérequis nécessaires, afin de tenir leur emploi avec efficacité. A la demande des autorités de l'administration centrale, une nouvelle filière a été expérimentée, celle du secrétariat.

Les stagiaires ont passé huit semaines de travail laborieux pour donner le meilleur d'eux-mêmes. La direction des stages n'a ménagé aucun effort pour atteindre le principal objectif fixé par le DGAF: disposer au final des personnels administratifs bien formés capables de contribuer à l'amélioration de la performance administrative en milieu militaire, notamment en corps de troupes.

Sur un effectif total de 111 apprenants pour les trois filières retenues, 108 ont été déclarés admis, soit un taux de réussite de 98,29%, avec une moyenne générale de 13,99/20 dans la filière GCF, de 14,43 dans la GRH et de 14,82 pour la filière secrétariat. Ces résultats très concluants, obtenus dans la discipline et le travail, a dit le capitaine Nsouini, directeur du stage, sont un indicateur de réussite et d'atteinte de l'objectif fixé par le directeur général de l'administration et des finances. Ce, avec le concours des encadreurs et instructeurs, dont deux de nationalité française venus droit de France.

L'adjudant Samson Mombombo est sorti major de la filière GCF, avec une moyenne de 17, 68 en service au poste de commandement de la Zone militaire de défense n° 9; l'adjudant Bob Giscard Otongondzela Ebalongoué, de la direction générale de la sécurité présidentielle (17,69), major de la filière GRH; le sergent-chef Chérubin J. Moukayoulou (17,64), major de la première vague secrétariat et le sergent-chef Davy Tsiba (16,81), major de la 2e vague secrétariat en service à la primature.

Selon le commissaire en chef de 1ère classe Mpara, la dynamique de réorganisation et de modernisation générale, amorcée par le ministère de la Défense nationale depuis quelques années, est un vaste chantier. Et à chaque étape, il est découvert des exigences et des contraintes. Il a rappelé à cet effet aux stagiaires qu'ils venaient de faire un grand pas, mais que beaucoup restait encore à faire car, le plus dur commence après la formation.

Alain Patrick MASSAMBA

Journée internationale de lutte contre le SIDA

Chevron Congo soutient le dépistage du VIH-SIDA de plus de 1 500 personnes à Tchiamba-Nzassi et Pointe-Noire

Le 1er décembre de chaque année, l'humanité célèbre la Journée mondiale de lutte contre le SIDA. Pour cette 30e édition, la société pétrolière Chevron Congo a organisé une série d'activités dont une marche sportive de 10 km pour sensibiliser les populations sur la nécessité de connaître son statut sérologique et soutenu le dépistage gratuit à Tchiamba-Nzassi et Pointe-Noire, en partenariat avec l'Unité Départementale de Lutte contre le SIDA (UDLS).

Tout a commencé le samedi 1er décembre 2018, où plus d'une centaine d'employés de la société Chevron Congo et leurs invités sont partis en bus de la direction générale de cette société à Pointe-Noire pour Ntandou Mboma, un village situé à une quarantaine de kilomètres de Pointe-Noire. Et de là, ils ont marché sur 10km pour atteindre le siège de la sous-préfecture de Tchiamba-Nzassi, dans la commune urbaine de Tchiamba-Nzassi, à la frontière avec le Cabinda (République d'Angola), dans le département de Pointe-Noire.

A Tchiamba-Nzassi, la société Chevron Congo, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, sa stratégie d'investissement social et son partenariat avec l'Unité Départementale de Lutte contre le SIDA (UDLS) de Pointe-Noire, n'a pas dérobé à la règle pour s'aligner au thème des Nations unies pour la lutte contre le VIH-SIDA en 2018: *«Connais ton statut». «Pour une société comme Chevron Congo, il est très important de s'associer aux pouvoirs publics et aux Organisations non-gouvernementales pour lutter contre les effets dévastateurs de cette maladie et de ses répercussions sur les entreprises. Le message étant qu'ensemble, nous parviendrons à faire reculer cette pandémie dans nos communautés»,* a dit Madame Katia Mounthault-Tatu, directrice des relations publiques et institutionnelles de Chevron Congo.

Photo de famille des participants

C'est dans un élan volontaire conjuguant sport, sensibilisation et dépistage au VIH-SIDA, que les participants, visiblement joyeux, ont très bien apprécié l'initiative de Chevron Congo qui, chaque année, ne ménage aucun effort pour lutter contre le VIH-SIDA. Ils encouragent la société Chevron Congo à poursuivre son effort dans cette noble lutte car, *«le SIDA est une pandémie qui se répand très vite. Dans ces conditions, le mieux à faire c'est d'édifier et d'encourager les gens à connaître leur statut sérologique»*, a déclaré l'un d'entre eux.

Dr Jean-Pierre Nkouendolo de l'UDLS sensibilisant les femmes au VIH-SIDA

«Connais ton statut» a été inscrit sur plusieurs banderoles de sensibilisation au VIH-SIDA à Tchiamba-Nzassi et Pointe-Noire, pour encourager les populations à se faire dépister.

Pour sa part, M. Antoine Ngoulou, sous-préfet de Tchiamba-Nzassi, s'est dit honoré que cette activité soit lancée dans sa sous-préfecture et encourage tous les habitants de sa communauté à se faire dépister. *«C'est un grand honneur, pour moi, de recevoir Chevron Congo à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre le SIDA, pour édifier les populations de Tchiamba-Nzassi sur cette grande pandémie qu'est le SIDA. Aussi, je demande à tous les habitants de Tchiamba-Nzassi de venir se faire dépister pour connaître leur statut»,* a-t-il déclaré, en substance.

La campagne de dépistage gratuit du VIH-SIDA lancée à Tchiamba-Nzassi et poursuivie pendant deux semaines dans toutes les communautés urbaines de la ville de Pointe-Noire, a permis de dépister plus de 1 500 personnes. Une contribution considérable de la société Chevron Congo dans la lutte contre le VIH-SIDA et l'amélioration de la santé des populations congolaises.

Santé

Don de sang de la communauté burkinabè vivant à Brazzaville

Le Burkina Faso a célébré le 11 décembre 2018 le 58e anniversaire de son accession à l'indépendance. Prélude à cette commémoration, dimanche 9 décembre, la communauté burkinabè vivant à Brazzaville a fait un don de sang au Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

Ils étaient, au total, une soixantaine de Burkinabè à donner leur sang. C'était sous le regard du Dr Geneviève Boukatou, directrice technique du CNTS.

Burkinabè résidant au Congo depuis 16 ans, M. Ouattara a expliqué le sens de ce don. *«Le peuple burkinabè et le peuple congolais partagent des valeurs énormes. Ici à Brazzaville, nous avons le lycée Thomas Sankara, et à Ouagadougou, il y a le lycée Marien Ngouabi. Du coup, les leaders burkinabè et congolais ont été immortalisés au Congo et au Burkina Faso. Cela veut dire que nous sommes, certes, deux peuples éloignés géographiquement, mais très proches en termes d'histoire. Le sang, pour nous, est un symbole fort. Le partager avec quelqu'un symbolise la gratitude et la reconnaissance. Je pourrais dire que le Congo mérite cette gratitude, parce que c'est un pays hospitalier. Et cette hospitalité légendaire est connue de tout le monde. C'est pourquoi nous avons pensé que faire une fête de notre indépendance au Congo sans passer par un don de sang serait un signe d'ingratitude. Ce n'est peut-être pas grandiose, mais c'est un symbole, c'est un début, je pense que nous ferons davantage dans les années à venir. Nous avons programmé 120 donneurs qui ont fermé leurs boutiques, et abandonné leurs activités. Parce qu'un litre de sang peut sauver une vie. C'est ce symbole, ce n'est pas l'argent, non! Mais nous pensons que si un sang donné par un Burkinabè peut sauver un autre Burkinabè ou un Congolais, c'est déjà beaucoup».*

Pendant le prélèvement du sang

Une centaine de Burkunabè ont accompli cet acte salvateur

Il va de soi que ce don de sang n'a pas laissé indifférente Dr Geneviève Boukatou: *«Le don de sang d'aujourd'hui avec la communauté burkinabè, c'est le bienvenu pour nous, parce que nos stocks en produits sanguins ne sont toujours pas suffisants pour satisfaire les besoins des malades. Et des actions pareilles sont à féliciter, à encourager. Nous demandons à d'autres organismes, d'autres communautés qui sont sur le territoire national de suivre cet exemple.*

J'en profite pour lancer un cri du cœur: le Centre national de transfusion sanguine a pour mission principale de mettre à la disposition de la population du sang, et du sang de qualité. Mais si nous n'avons pas suffisamment de moyens, je vous assure que c'est difficile de faire notre travail comme il se doit. C'est comme une troupe que vous lancez sur le champ de bataille sans munitions».

Véran Carrhol YANGA

(Suite de la page 14)

de vidéos produites par les détracteurs du franc CFA enseignent le contraire en clichés, y compris sur le site du journal Le Monde, disant que la France retiendrait 50 pour cent de chaque recette d'exportation effectuée par les exportateurs africains (pour la résidence). Mais c'est totalement faux et archi-faux. On soulève sur ce point les cœurs des Africains contre le franc CFA sur la base d'une connaissance totalement fausse.

L'accord de la zone franc en mots simples dit en fait ceci: à la fin de chaque décade calendaire (non pas au jour le jour), sur les montants en devises que vous avez en dépôts (en net, en solde, en stock) sur les comptes de la Banque centrale à l'étranger, la moitié, déduction faite des exceptions, devra être domiciliée auprès du compte-chèques dit compte d'opérations auprès du Trésor français. Cette obligation contractuelle s'applique contre la faculté de disposer d'un découvert automatique illimité en devises pour toutes vos importations, quelle que soit votre situation financière en devises. Vous puiserez sur vos devises tant que vous en avez ou sur les devises du Trésor français tant que vous en avez besoin à court terme, sur la base de vos transferts en francs CFA. La faculté de découvert est un crédit bancaire de court terme, et en général tout crédit bancaire est assorti d'une garantie contractuelle forte ou légère. Dans le cas d'espèce votre banquier vous dit: je vous accorde un découvert illimité à la seule condition de constituer au minimum 50 pour cent de vos dépôts bancaires dans ma banque quand vous en avez, le reste comme vous voulez. Voilà la convention de compte d'opérations, appliquée aux dépôts de votre Banque centrale à l'étranger. En outre, ces dépôts en devises à vue, en compte-chèques, sont rémunérés et garantis quotidiennement à leur valeur en DTS (ce qui occasionne d'importantes plus-values financières).

Il faut ne rien savoir de la gestion des réserves de change en devises, sous la triple contrainte de la liquidité, de la rentabilité et de la sécurité, pour cracher sur une telle convention de compte de correspondant financier. Sachant qu'en général, dans la logique des Banques centrales du monde entier, il n'y a pas de meilleur endroit au monde pour placer ses avoirs en devises que de les confier à un Trésor public étranger de premier plan. Dans cette logique, la Chine a plus de mille milliards de dollars auprès du Trésor américain, comme le Japon pour un peu plus, de même que la France aussi pour un montant moindre de près de 64 milliards de dollars, chiffres publiés mensuellement en toute transparence par le Trésor américain, sur son site officiel. Personne ne parlera à leur sujet de relation de *«servitude volontaire»* post-coloniale. Il s'agit en fait des usages et mécanismes professionnels de la finance.

En conclusion: saviez-vous que chaque monnaie officielle est rattachée à une Banque centrale bénéficiant du monopole d'émission monétaire, que la France est exclue de l'actionnariat des Banques centrales africaines de la zone franc CFA, ne jouant plus qu'un rôle de prestataire de services quoique privilégié, qu'elle ne tire plus rien des marges financières de l'émission des francs CFA, que les Banques centrales du monde entier confient leurs avoirs en devises aux Trésors publics étrangers de premier plan, puis que Brazzaville et les autres capitales africaines de la zone franc produisent les francs CFA depuis des décennies? Pensez donc ce que vous voulez du franc CFA, préparez ce que vous voulez, mais voilà quelques-uns des prérequis de la connaissance devant servir votre base de raisonnement./.

(*) Daniel NGASSIKI, économiste congolais à la retraite, 62 ans, ancien secrétaire général de la Banque centrale BEAC. Puis inventeur de l'infinitique inclusive ou politique de la richesse pour tous les citoyens en qualité d'actionnaires de l'Etat.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431 - Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«MARINE DISTRIBUTION» SARL
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Zone Industrielle, B.P.: 4515
RCCM CG/PNR/11 B 2549
Pointe-Noire
République du Congo

DISSOLUTION ANTICIPEE

SuivantProcès-verbald'AssembléeGénéraleExtraordinairedesassociésdelasociété«MARINEDISTRIBTION»SARL,endatedu18 juillet2018,déposéaurangdesminutesduNotairesoussignéle29 novembre2018,enregistréàPointe-Noire,le30novembre2018,folio 221/8,n°8900;Lesassociésdeladitesociétéontdécidédeladissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation. MaîtreMatthiasESSEREKE,AvocatàlaCour,estnomméeenqualité deliquidateurpourladuréedesopérationsdeliquidationdelasociété. **LesiègedelaliquidationestfixéauCabinetdeMaîtreMatthiasES**-SEREKE,sisàPointe-Noire,Centre-ville,endiagonaledelasociété «ARC», République du Congo.
LedépôtlégalaétéeffectuéauGreffeduTribunaldeCommercede Pointe-Noire,le11décembre2018,duquelladissolutionanticipéeaété inscriteauRegistreduCommerceetduCréditMobilier«RCCM»sous le numéro 18 DA 3034.
A compter de cette date, la société est en liquidation.
Lescréanciersdeladitesociétésontinvitésàproduireleurscréances ausiègedelaliquidation,dansundélaide30jours,àcompterdela publication des présentes.

Pointe-Noire, le 20 décembre 2018.

Pour insertion,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: batia_paul@yahoo.fr- 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT; Rond-Point ex-«BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages - Pointe-Noire- Congo

Paul Bernard BATIA,
Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes des décisions extraordinaires des associés de la société «HM FOODS INTERNATIONAL», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 100.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, 98, avenue Linguissi Pembellot, Rond-point Ex-Bata, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le n°CG/PNR/17 B 420, reçues en forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 19 décembre 2018, soumise selon le voeu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 19 décembre 2018, à la recette de Pointe-Noire Centre, folio 241/4 N°664 et 241/5 n°665, il a été décidé de:
-La cession par Monsieur Abdul Hamid ALI ASSI de la totalité des parts détenues par lui dans le capital social de la société «HM FOODS INTERNATIONAL»;
-La nomination des gérants pour la société;
-L'extension de l'objet social de la société;
-Le transfert du siège social de la société et;
-La mise à jour corrélative des statuts de la société.
Monsieur Abdul Hamid ALI ASSI, détenteur de 65% du capital de la société «HM FOODS INTERNATIONAL», par des actes de cession du dix-neuf décembre deux mil dix-huit, a cédé à Monsieur Samir KHANAFER et à Monsieur Mahmoud KHANAFER la totalité des parts détenues par lui, soit:
-33 parts à Monsieur Samir KHANAFER et,
-32 parts à Monsieur Mahmoud KHANAFER.
Le capital social de la société est, désormais, réparti de la manière suivante:
-Monsieur Mahmoud KHANAFER: 67 parts;
-Monsieur Samir KHANAFER: 33 parts.
Les deux nouveaux associés, Messieurs Samir KHANAFER et Mahmoud KHANAFER, sont respectivement désignés comme Gérant et Co-Gérant de la société.
Ils décident d'étendre l'objet social de la société à la transformation et la fabrication des produits laitiers et de transférer le siège social de la société au n°98, Avenue Linguissi Pembellot, Rond-Point Ex-Bata, Centre- Ville, Arrondissement 1, Lumumba, Pointe-Noire.
En conséquence de ces résolutions, les associés de «HM FOODS INTERNATIONAL» décident de la modification corrélative des statuts, conformément aux nouvelles dispositions.

Pour avis,
Le Notaire.

AVIS D'INSERTION

Suivant acte sous seing privé du 16 octobre 2017, enregistré sous le numéro 093 folio 372/12, en date du 23 mai 2018 à la Recette de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre de TIE-TIE, une société à responsabilité limitée a été constituée ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: ARCHICO BTP;
Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL);
Siège social: Le siège social est établi au 112, avenue Gustave Ondziel, zone industrielle, KM4 S/c Synergy Audit et Conseil, centre-ville, Pointe-Noire République du Congo;
Capital social: Le capital social est fixé à la somme de cinq millions (5 000 000) F. CFA, divisé en 500 parts sociales de dix-mille francs (10 000) CFA numérotées chacune de un (1) à cinq cents (500) inclusivement, entièrement souscrites et libérées dans un compte bancaire.

Apports en numéraire:

IDENTITE DES APPORTEURS	APPORTS	Parts sociales
Mohamed Bahij Marc BEK EL FADEL, domicilié à Pointe-Noire	2 500 000 F. CFA	250 parts
Ralph PINTO, domicilié à Pointe-Noire	2 500 000 F. CFA	250 parts sociales
TOTAL	5 000 000 F. CFA	500 parts sociales

Objet social: La société a pour objet la conception et construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non et des infrastructures telles que routes, canalisations, conseils en bâtiments et travaux publics, aménagement, évènementiels, import-export, prestations des services, etc.;
Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier;
Gérant: La société sera gérée par monsieur Mohamed Bahij BEK EL FADEL, associé;
Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire, sous le numéro 18 DA 2212, en date du 20 juin 2018;
Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier de la ville de Pointe-Noire, sous le numéro RCCM CG/PNR/18 B 2017, en date du 20 juin 2018.

Pour insertion,
Le Gérant.

Festival panafricain de musique (FESPAM)

Un site Web pour moderniser l'institution

La fin de l'année 2018 a apporté une nouveauté à l'institution panafricaine de musique: un site Web (www.fespam.africa). La présentation de ce site à Brazzaville, par Gervais Hugues Ondaye, commissaire général du FESPAM, a eu lieu vendredi 28 décembre 2018. En présence des ministres Dieudonné Moyongo (Culture et arts), Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou (Recherche scientifique et innovation technologique), Charles Ngafouomo (délégué à la Décentralisation et aux collectivités locales), et d'un parterre d'invités, parmi lesquels, les artistes musiciens. La cérémonie de présentation a été agrémentée par le groupe traditionnel *«Bana-Batéké»*.

Gervais Hugues Ondaye

Dans son speech de présentation, le commissaire général du FESPAM a, entre autres, décliné les noms de domaines, les technologies utilisées, les caractéristiques de l'hébergement, la capacité du site Web. Il a indiqué que la plateforme web du FESPAM est disponible en ligne sous plusieurs noms de domaines: fespam.africa, fespam.info, festivalpanafricaindemusique.com, festivalpanafricaindemusique.org. Parmi les technologies utilisées, il y a: PHP7. Cette plateforme a été conçue avec le langage objet PHP7 et la base de données est sous MYSQL Server 5; LARAVEL5: le framework de base utilisé est LAVAREL 5, complet, sécurisé et rapide pour développer de très grandes applications web; CMS. Ici, la technologie utilisée est OCTOBERCMS, l'un des plus puissants et sécurisés CMS aujourd'hui; Style des pages: la gestion de cette technologie est assurée par le gestionnaire CSS et HTML5 permettant de créer des pages respectant les normes du web2.0 et CSS3 et d'avoir des belles et élégantes pages web. S'agissant des caractéristiques de l'hébergement, la plateforme du FESPAM est hébergée, sinon logée aux Etats-Unis d'Amérique chez Bluehost Hosting, l'un des meilleurs dans le domaine du hosting. Le type d'hébergement est professionnel, sur un serveur partagé: Dedicated IP, SSL Certificate, 50 GB SSD Storage, Domain Privacy, Code Guard Basic. L'objectif étant de faire progresser, dans un futur proche, cet hébergement, vers un *«Hébergement Virtuel Dédié»*.

Les membres du Gouvernement au premier plan

Quant à la capacité du site web, la plateforme est un site ultra dynamique contenant actuellement plus de 2000 pages d'informations (avec les 54 pays du module FESPAM, portail pays ayant chacun de multiples pages). Il s'agit, entre autres, de: un compte à rebours pour chaque édition, un agenda contenant toutes les informations sur les activités en cours et à venir du FESPAM, une page actualité, le lien vidéo, les informations pour les touristes ou autres voyageurs désireux de se rendre en République du Congo, la carte indiquant les sites retenus pour chaque édition, un portail pays contenant toutes les informations relatives à la vie des industries et institutions musicales dans chaque pays du continent et de la diaspora.

Pour l'enrichissement de cette rubrique, les responsables du FESPAM sollicitent les représentations diplomatiques des pays membres du FESPAM en poste à Brazzaville, la désignation de leurs attachés culturels pour servir de point focal, dans la collecte et la mise à disposition des informations relatives à la vie musicale des pays membres.

Agé de 22 ans, le FESPAM est un organisme spécialisé de l'Union africaine mis en œuvre par la République du Congo en vue d'accélérer l'intégration culturelle africaine par le brassage des peuples et des cultures et promouvoir la synergie Sud-Sud.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P.: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 07 novembre 2018, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée NZOLANI, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** NZOLANI-SARL-U.;
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

- **Capital social:** l.000.000 F. CFA;
- **Siège social:** A Brazzaville, quartier Bacongo 104-106, rue MALANDA Roch, Téléphone: (00242) 06 545 56 98;

- **Objet social:** Production et commercialisation de fruits et légumes;
- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 8363, Folio 209/13, en date du 13 novembre 2018;
- **Dépôt:** A Brazzaville, au Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville;

- **Immatriculation:** A Brazzaville, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG-BZV-01-2018-B13-00126 du 22 novembre 2018;
- **Gérance:** Monsieur MANOUANA NZOLANI Michaël Joël est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans (entre l'Av. Loutassi et l'Av. des Seizième)
B.P.: 14745-Tél.: (242) 06 662 43 35//05 516 70 79

COMMERCE INDUSTRIES, TECHNOLOGIES DE YAMBA
En sigle «C.I.T.Y.»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 5 000 000 de Francs CFA
Siège social fixé à Brazzaville (République du Congo)
1, Avenue Chaminade, Centre-ville
RCCM: CG/BZV/07 B 383

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal des décisions de l'associé unique gérant du douze décembre deux mil dix-huit de la société «COMMERCE INDUSTRIES, TECHNOLOGIES DE YAMBA», en sigle «C.I.T.Y.», Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de cinq millions (5 000 000) de Francs CFA dont le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 1, Avenue Chaminade, Centre-ville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro CG/BZV/07 B 383 du dix-sept mars deux mil quatre, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt décembre deux mil dix-huit et enregistré à Brazzaville, le vingt et un décembre deux mil dix-huit à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 228/1 numéro 508, l'associé unique gérant a décidé d'étendre, à compter du vingt décembre de la même année, l'objet social aux activités ci-après:

- La pêche maritime et continentale;
- Le génie pétrolier.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal: un acte dudit procès-verbal des décisions de l'associé unique gérant du douze décembre deux mil dix-huit portant extension de l'objet social a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le vingt et un décembre deux mil dix-huit, enregistré sous le numéro 18 DA 676.

Mention modificative des présentes a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro M2/18-1379.

Pour avis & mention,
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI,
Notaire.

République du Congo

gef

SGP Programme de Microfinancements du FEM 25 ANS

PNUD
Au service des peuples et des nations

Avis d'appels n° 3 du 31/12/18 à Propositions de Projets de Microfinancement du FEM

L'Equipe centrale de gestion du Programme (CPMT) avait approuvé la stratégie nationale du Programme de microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), pour la réduction de la pauvreté et de la pression sur la biodiversité au niveau des communautés de base au Congo ;

Suite à cette approbation, le Bureau du Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Congo, lance pour les Segments Congo des paysages de la Tri-Nationale Dja -Odzala – Minkébé (TRIDOM) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, du Bi -National Lac-Télé Lac - Tumba (TNS) entre le Congo et la République Démocratique du Congo, des Plateaux Batékés entre le Gabon et le Congo et du Littoral Gamba - Mayumba – Conkouati ; le 3ème appel d'offre à propositions du second lot de projets traitant des thèmes relatifs à la conservation de la biodiversité.

En rapport avec l'enveloppe disponible dans le cadre de la Phase Opérationnelle n°6, le programme offre des petites subventions allant jusqu'à Cinquante mille USD (50.000$), directement aux communautés locales, populations autochtones, organisations communautaires et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), pour le développement des projets, dans les domaines prioritaires du FEM, et pour le cas spécifique la conservation de la biodiversité.

Les projets soumis seront sélectionnés par le comité de pilotage pays, suivant des critères bien définis à travers l'esprit et la lettre de la stratégie nationale Congo. L'Association porteuse du projet doit assurer un financement d'un même montant au moins avec la possibilité de contribuer en partie en nature.

Les associations intéressées sont invitées à retirer à la guérite du Bureau PNUD Pays les « **TDR et formulaire d'identification de projet** » de candidature à remplir et à déposer au même endroit au plus tard le 21 janvier 2019.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la Coordination Nationale, du Programme de Microfinancement du FEM/PNUD au Congo, au téléphone standard du Bureau PNUD Congo : 06 667 75 99.

Emma Ngouan-Anoh
Représentante Résidente ai

Brazzaville - Avenue Foch/Behagle - B.P. 465 - Tél : (242) 81 57 63 - (242) 60 85 76 - Tél.Sat. (31) 20 5407 183/184
Fax : (242) 81 16 79 - (242) 69 99 27 - Fax.Sat. (31) 20 5407 188
Site Internet : www.cg.undp.org - E-mail : reg.cg@undp.org

Art pictural

Ouverture à Brazzaville de la galerie Tsolo Tatsiana

Tsolo Tatsiana est une artiste-peintre congolaise sortie des moules de la très renommée Ecole de peinture de Poto-Poto. Elle a été rappelée à Dieu en février 2017, à l'âge de 40 ans. Afin de l'immortaliser, une galerie d'art éponyme a été ouverte à Brazzaville. C'était mardi 18 décembre 2018 au cours d'une cérémonie placée sous le patronage du ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Henri Djombo. Qui avait à ses côtés Dieudonné Moyongo (Culture et arts) et Léon-Juste Ibombo (Postes, télécommunications, et économie numérique) et le Secrétaire général de la Primature, Hilaire Bouhoyi.

Pendant la visite de l'exposition

La galerie Tsolo Tatsiana est située sur l'avenue de la 2e division blindée, en face de l'Ecole militaire général Leclerc (EMPGL). Plus précisément au rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite la Direction des Arts et des lettres.

Son ouverture a été marquée par le vernissage d'une exposition-vente d'une quarantaine de tableaux de peinture.

«Ce jour, mardi 18 décembre 2018, est un grand jour. Oui, un grand jour et un jour de joie pour les artistes», **a dit, dans son mot de circonstance, la Directrice générale des arts et des lettres, Emma Mireille Opa Elion.**

«L'ouverture de la galerie Tsolo Tatsiana est une innovation du ministère de la Culture et des arts. On y trouve des tableaux abstraits, semi-abstraits, et réels. Ces toiles ont été peintes non seulement par Tsolo Tatsiana, mais aussi d'autres artistes de l'Ecole de peinture de Poto-Poto et des indépendant. Les prix sont à la portée de toutes les bourses. On en trouve qui coûtent plus de 100 000 F. CFA et moins», **a affirmé Pascale Touloulou, cheffe de service à la Direction générale des arts et des lettres, à qui est revenu l'honneur de présenter les œuvres exposées.**

Photo de famille devant la nouvelle galerie

Paul Malanda, Judith Tonda, Teska, Konongo, Florence Mbilampassi, B. Owassa, Pascaline Makoundou, tels sont entre autres artistes dont les toiles sont exposées à la galerie Tsolo Tatsiana. Des œuvres qui parlent de la Sape, la destruction de la couche d'ozone, la boulangerie, etc. Et qui constituent, en fait, un échantillon de la centaine de tableaux sélectionnés.

A noter que cette exposition s'étendra jusqu'au 30 janvier 2019.

Le vernissage a été agrémenté par la prestation de l'humoriste Weifar Kaya et de la slameuse Mariusca Moukengué.

Sévérine EGNIMBA

Musée

Le Cercle africain de Pointe-Noire a ouvert ses portes

La liste des musées du Congo vient de s'allonger avec l'inauguration du Cercle africain rénové le 3 décembre 2018 à Pointe-Noire. Fruit d'un partenariat entre le ministère des Hydrocarbures et les sociétés pétrolières Eni-Congo et Total E & P Congo, le Cercle africain, en sa nouvelle forme, a été porté sur les fonts baptismaux par les Ministres Jean Marc Thystère-Tchicaya, en charge des Hydrocarbures, et Dieudonné Moyongo, de la Culture et des arts, aux côtés desquels se trouvaient Marco Rotondi et Martin Deffontaines, respectivement Directeur général d'Eni Congo et Total E&P Congo, sous la caution morale de Vincenzo Fazzino, représentant résident de l'UNESCO au Congo.

La coupure du ruban symbolique

Situé quasiment en face du petit marché dit de la Frontière, non loin du rond-point Lumumba, le Cercle africain fut un lieu de rencontre, d'échange et de partage de l'élite africaine locale sous la colonisation. Après l'accession à l'indépendance, le bâtiment abritait le Tribunal de grande instance et ensuite le Cercle culturel.

Construit en 1950, il était tombé en ruine, faute d'entretien, autour de la décennie 80.

Récupéré par le Conseil départemental et municipal de la ville de Pointe-Noire en 2012, il a fait l'objet d'une délibération pour être rénové et transformé en un cadre de conservation culturelle de la mémoire historique de la ville. Ainsi, le 20 avril 2017 eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre pour la réhabilitation et la modernisation du bâtiment de l'ancien Cercle africain et le transformer en musée et espace polyvalent. Le Conseil municipal avait trouvé le financement auprès des sociétés pétrolières Total E&P Congo et Eni Congo qui en a assuré la maîtrise d'ouvrage.

Le bâtiment du musée

D'un coût estimé à environ 500 millions de frs CFA, lors de la pose de la première pierre, ce projet qui est arrivé à son terme comprend un bâtiment principal modulable abritant un espace scénique, un espace de musée permanent, des bureaux, des sanitaires et une vaste terrasse. Il a été livré avec équipement et mobilier. A côté, il y a un bâtiment annexe abritant une modeste salle de cinéma, et un local technique. L'ensemble compte aussi d'autres commodités.

Lors de son inauguration, le directeur général d'Eni-Congo a expliqué: *«Ce projet culturel est le fruit d'un accord particulier relatif aux projets sociaux d'intérêt public conclus le 19 juillet 2013 entre le Congo et les sociétés pétrolières Eni-Congo, comme opérateur, et Total E&P Congo, comme partenaire. Cet accord prévoit également la réalisation dans différents départements du Congo des projets socio-culturels tels: l'extension du Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, la réalisation de la Case du gouverneur de Makoua, et sa transformation en un espace multimédia des jeunes en cours d'achèvement. Le financement de tous ces projets est assuré par les sociétés Eni-Congo et Total E&P Congo. A travers ce partenariat avec l'Etat congolais, les deux sociétés pétrolières contribuent ainsi à la sauvegarde de la promotion de la culture et au développement du patrimoine artistique et historique du peuple congolais.»*

Dieudonné Moyongo a mis à profit cette opportunité pour rappeler à l'auditoire que l'année 2018 aura été, pour son ministère, une année d'émancipation de la mémoire. Et de citer: *«Lundi 19 février 2018, à Kintélé, l'exposition rétrospective de l'œuvre de l'artiste-peintre Marcel Gotène, cinq ans après sa mort. La vibrante cérémonie d'hommage au tirailleur sénégalais, le sergent Malamine Camara, le 29 avril 2018 au mémorial Pierre Savorgnan De Brazza; la sanctuarisation de l'ancien lieu d'embarquement des esclaves à Loango, couplée à l'inauguration du musée Mâ-Loango de Diosso le 23 août 2018; le processus d'inscription du domaine royal de M'bé au patrimoine mondial de l'humanité enclenché le 25 septembre 2018, etc.»*

Equateur Denis NGUIMBI

Centre culturel russe de Brazzaville

Show réussi pour les musiciens russes N. Saratovski et A. Pypine

L'année 2018 vient de tirer sa révérence. Au Centre culturel russe de Brazzaville, elle a été marquée, entre autres, par le concert de musique classique livré samedi 15 décembre par les virtuoses musiciens russes Nilokaï Saratovsky (piano) et Andreï Pypine (balalaïka).

Les deux artistes à l'œuvre

Une vue des spectateurs subjugués par le spectacle

Près d'une heure, c'est le temps qu'a duré le show réussi du duettiste russe. Au cours duquel les deux artistes ont fait parade de leur maestria dans le maniement de leurs instruments de musique respectifs. En offrant au public un plantureux répertoire composé de: *«Sonate, I partielle»* d'A. Gretchaninov, *«Doumka»* de P. Tchaïkovski, *«Trois préludes»* d'E. Chevaline, *«Prélude, sol major»* de S. Rachmaninov, *«Sonate, I partielle»* d'A. Gretchaninov, *«Habanera»* de P. Sarassate, *«La Moscovite»* de P. Sarassate, *«Polonaise héroïque»* de F. Chopin, *«Nocturne»* d'E. Trostyanski, *«Fête de Noël»* de P. Tchaïkovski, *«Bottes de feutre»* d'A. Chalov, *«Je regarde les lacs bleus»* d'A. Afanassié, et *«Quadrille»* d'E. Trostyanski.

Le spectacle livré par les artistes à l'honneur était tellement beau qu'à son terme, les artistes à l'honneur ont eu droit à une standing ovation du public, à la fin du concert du public. Un public bien différent de celui qui a assisté au concert du duettiste un jour avant, toujours au Centre culturel russe, mais en l'honneur des membres du corps diplomatique accrédité au Congo.

Pour la petite histoire, Andréï Pypine est né à Moscou. Il est diplômé de l'Institut d'Etat de musique de Moscou dénommé: A.G. Chnitke, classe du professeur Boldyrev V.B., lauréat du concours de toute la Russie *«Balalaïka chanteuse de Kouban 2013»*, lauréat des concours internationaux, lauréat du Prix du Gouvernement de Moscou 2014, auteur de l'album du débutant *«Dreamwalker»* avec les œuvres de l'époque du baroque (mai 2017), dont le concert de présentation a eu lieu à Moscou les 19 et 21 août 2017.

Nikolaï Saratovski, par contre, a vu le jour à Petrozavodsk.

A l'âge de neuf ans, il donna son premier concert solo, et aussitôt après cela, il s'est produit avec un orchestre symphonique. A partir de 15 ans, il fit ses études à l'école centrale de musique, près le conservatoire d'Etat de Moscou, dénommé: P.I. Tchaikovski chez le professeur K.R. Rikhter, dans la classe duquel ensuite il termina le conservatoire de Moscou et le doctorat. Il est lauréat de 10 concours internationaux.

Présentement, il est soliste de la philharmonique de Moscou.

V.C.Y.

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001 / DURQuaP /2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-004BIS-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Etudes techniques et de conception pour la réhabilitation du stade «Tata Loboko» dans le quartier Mboukou à Pointe-Noire».
2. Les services de consultant («Services ») consistent à réaliser des études techniques des aménagements prévus dans le cadre de ce projet devant contribuer à la valorisation du site pour préserver sa forte identité historique, assorti d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en vue du recrutement d'une entreprise pour exécuter les travaux.
3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants «QC)» telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 18 janvier 2019 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP : 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email : cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,

BATOUNGUIDIO

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°002 / DURQuaP /2019
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

N° de Prêt : BIRD 8588-CG
N° de référence : CG-DURQuaP-051-SC-QC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) de la construction du marché domanial de Soukissa à Ouenze, Brazzaville ».
2. Les services de consultant (« Services ») consistent à identifier, à analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux de construction du marché de Soukissa d'une part, et d'autre part, de proposer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs.
3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants («Consultants») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services pressentis (références de l'exécution de contrats analogues, etc.) ; (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
6. Un Consultant sera choisi selon la méthode «Qualification de Consultants « QC)» telle que décrite dans les Directives de Consultants.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.
8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 18 janvier 2019 à 13 h 00 (heures locales)

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya) ; Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ; BP: 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+ 242) 05 776 90 57 /06 667 22 29
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur du Projet,
BATOUNGUIDIO

Championnat de football Ligue 1

Un tabouret de leader instable!

Le week-end passé, le championnat national d'élite Ligue 1 du Congo en était à sa quatrième journée, avec une très grosse concentration des matchs au Stade Massamba-Débat, à Brazzaville. La nouveauté de cette journée est que le leadership est instable. Premier de la classe pendant une semaine, CARA, qui avait succédé à l'AS Otohô, a cédé le témoin à son tour aux Diables-Noirs. La compétition va continuer, sans doute avec d'autres coups d'éclats. Et les observateurs en sont maintenant à scruter l'horizon.

Si les Diables-Noirs (8 points) sont seuls leaders, un trio, formant un regroupement, est à ses trousses: AS Otohô, CARA et FC Kondzo. Tous comptent 7 points. Tout est relatif qu'on ne serait pas surpris que le tabouret de leader soit occupé par une autre formation à l'issue de la prochaine journée.

La caractéristique dominante de cette quatrième journée aura été incontestablement la première victoire d'Inter Club. Les militaires abandonnent, par voie de conséquence, la dernière place du classement à l'AC Léopards de Dolisie. Par ailleurs, on est affligé par l'indigence qu'ont affichée les attaquants. Dix buts en sept matches, c'est le plus faible total en une journée, à côté par exemple des seize buts inscrits de la deuxième journée et des treize, lors de la journée d'ouverture.

Venons-en, maintenant, aux débats sur les terrains. V.Club Mokanda a interrompu avec succès, dimanche 30 décembre au Complexe Sportif de Pointe-Noire, le début d'ascension du CARA. Grâce à un penalty obtenu à la 4e minute de jeu et transformé en but par Percy Akoli ''Zico''. Auparavant, Nico-Nicoyé (Dony Kouango, 70e) et Patronage Sainte-Anne (Dieu-le-veut Empoua, 90e +3) ont conclu sur un match nul (1-1) frustrant.

Un Stellien (au milieu) tentant d'embarquer deux défenseurs d'Otohô

Le même jour au Stade Massamba-Débat. En lever de rideau, qui a dit que l'AS Otohô était venu pour épingler l'Etoile du Congo après ses deux premiers succès? Certains pronostiqueurs y voyaient un indice sérieux. En réalité ils se trouvaient devant une grosse énigme. La suite: trop de maladresses l'ont, finalement, rendue improductive. Une succession d'occasions manquées aussi bien par l'Etoile du Congo que par l'AS Otohô. Et le public n'a eu rien à se mettre sous la dent: 0-0.

L'après-midi a débouché sur la courte (2-1) et difficile victoire des Diables-Noirs aux dépens de l'AC Léopards de Dolisie. Les Diables-Noirs ont rompu le silence par Théorold Saboukoulou (25e sur penalty). Bissila a répondu à ce but en égalisant deux minutes après. Mais, Lorry Nkolo (65e) a fini par donner la victoire aux siens.

Offensive des Diables-Noirs vers le but de l'AC Léopards

Cela dit, la veille, Inter Club (Loko Idemba, 19e) et FC Kondzo (Rod Okemba, 77e) ont fait coucher, respectivement Tongo FC et La Mancha sur le même score: 1-0 . Jeudi 27 décembre, JST prenait le dessus sur l'AS Cheminots (2-0), grâce à Kennedy Chadly (13e) et Bercy Langa.

Jean ZENGABIO

<u>Rappel des résultats:</u> JST-AS Cheminots (2-0), Tongo FC-Inter Club (0-1), FC Kondzo-La Mancha (1-0), Etoile du Congo-AS Otohô (0-0), Diables-Noirs-AC Léopards (2-1), Nico-Nicoyé-Patronage Sainte-Anne (1-1), V.Club Mokanda-CARA (1-0).

<u>Classement provisoire:</u>
1. Diables-Noirs (8 points, +2). 2. AS Otohô (7 points, +6, -1 match). 3. CARA (7, +3). 4. FC Kondzo (7, +1). 5. Tongo FC (6, +2). 6. V.Club Mokanda (6, +1). 7. JST (6, -2). 8. Patronage Sainte-Anne (5, +2). 9. Etoile du Congo (5, 0). 10. Nico-Nicoyé (5, -2). 11. La Mancha (4, -2). 12. AS Cheminots (4, -2). 13. Inter Club (3, -3). 14. AC Léopards (1, -6).

Ordres nationaux

DGSP parmi les promus des 60 ans de la République

Plusieurs personnalités ont été distinguées dans les Ordres nationaux par le président de la République, à l'occasion des 60 ans de la proclamation de République. **Parmi eux figurent dirigeants** et joueuses de DGSP Volley-ball qui ont reçu leurs distinctions **honorifiques avec toute** la dignité qu'exige ce prestige.

Le Grand chancelier des Ordres nationaux a procédé le 28 décembre dernier à la réception des heureux récipiendaires dans la cour de la direction générale de la sécurité présidentielle. Trois dirigeants: François Mbossa, José Richard Ngafoura Mahoua **et Rufin Ibaréssongo,** ont été élevés au grade **d'officiers dans l'Ordre** du mérite congolais. François Elion Ndou**niama a été fait officier** dans l'Ordre du dévouement congolais. Si les joueuses, sacrées championnes d'Afrique centrale lors du tournoi organisé du 24 au 29 octobre 2018 à Brazzaville, se sont vues attribuer l'Ordre de mérite spor**tif au grade d'officiers,** les membres du staff technique ont été nommés chevaliers dans le même ordre.

Le grand chancelier Norbert Okiokoutina et la formation de DGSP distinguée

A côté d'eux, le président de la Fédération congolaise de volley-ball, Jean-Claude Mopita, a été également distingué dans l'Ordre du mérite sportif, au grade de commandeur.

Tous ont été distingués à titre exceptionnel, pour certains, et à titre normal, pour d'autres. Ils le doivent à leurs performances sportives. Cependant, les récipiendaires n'ont pas manqué d'associer à leurs mérites le président général de leur équipe, le colonel Serge Oboa, qui met à leur disposition les moyens nécessaires pour conforter leur compétitivité.

J.Z.

<u>Décès de Félix Samba ''Mbâo-Chacho''</u>

Ce gars-là était craint et redouté!

Ancien international congolais de football, Félix Samba ''Mbâo-Chacho'' s'en est allé le 4 décembre dernier à Brazzaville. Son inhumation a eu lieu le 14 décembre au cimetière Ma Campagne, au moment où notre journal n'était plus dans les kiosques.

Félix Samba ''Mbâo-Chacho''

J'avoue ne l'avoir connu qu'en tant que dirigeant. On lui attribuait des forces occultes capables de faire basculer un match du CARA, son club de toujours. Cette réputation lui valut les sobriquets ''Mbâo'' et ''Chacho''. Il paraît qu'il faisait peur aux joueurs des équipes adverses. Ceux-ci fuyaient son regard dans les couloirs des vestiaires. Pour l'anecdote, un après-midi, ceux des Diables-Noirs furent traumatisés tout simplement parce que Félix Samba tendit sa main en leur direction, mima avoir capturé leurs esprits, ferma sa paume qu'il bloqua sous ses aisselles. *«Je vous ai eus»*, s'exclama-t-il. Les ''Jaune et noir'' perdirent le match.

Pour ses contemporains, c'est un grand footballeur qui disparaît. Arrière droit international, Félix Samba (né le 8 juillet 1939 à Fort Lamy, actuel Ndjaména, capitale du Tchad) est certainement l'un des meilleurs défenseurs du football brazzavillois et congolais de sa génération. Conscient de ses immenses potentialités physiques, il privilégia le jeu viril à son poste où il eut plus à neutraliser les attaques adverses qu'à jouer l'offensive. Il ne se laissait pas intimider, bien contraire. Il en imposait par ses interventions musclées.

Mais, hors du terrain, Félix Samba était un compagnon agréable. C'est à l'époque où foisonnaient les bons joueurs, **au point qu'il fut difficile aux sélectionneurs de faire un choix** infaillible. Ils durent se résoudre à choisir parmi une dizaine de candidats, bons les uns que les autres. Et Paul Ebonzibato trancha objectivement en faveur de Félix Samba. L'on vit alors Samba régulièrement aux côtés des Maxime Matsima (+), Paul Tandou, Louis Akouala (+), Adolphe Bibanzoulou ''Amoyen'' (+), Serge-Samuel Boukaka (+), Alphonse Niangou (+), Dzabana ''Jadot'' (+), Chrysostome Bikouri (+), Foundoux ''Mulélé'', Miéré ''Chine'', Maurice Ondjolet, Poaty ''Hidalgo'', Batoukéba ''Batos'' (+), Ongagna ''Excellent'' (+), etc., au sein de l'équipe nationale, lors de la campagne des éliminatoires de la CAN 1968.

En interrogeant le passé, Samba Félix est apparu sur la scène sportive brazzavilloise en 1955. Il avait la particularité d'aimer ce qu'il faisait sur le terrain et de soigner son «look». Et il était élégant. Après la poussière des terrains vagues de Poto-Poto, on le vit à l'AS Cheminots et passa, ensuite dans Lorraine. Puis au CARA où il s'installa pendant plusieurs saisons. C'est dans ce club qu'il gagna sa première sélection nationale en 1967. Et quand il rangea ses godasses à crampons en 1969, il en devint un dirigeant chaud, craint et redouté. Plus tard, il enfanta Air Afrique Basket-ball.

On a dit de lui un esclave du stade. Ces dernières années, il **était, en effet, assidu à gauche de la très officielle tribune des officiels du Stade Massamba-Débat. Grand ou petit match, en** semaine ou en week-end, il était toujours là. Il laisse un gros vide comme ça à cette place. Je l'admirais, si bien qu'à la sortie du stade je ne manquais pas de l'apostropher. C'est donc avec émotion que j'ai appris, un peu à la surprise générale, qu'il est parti sur ce chemin qui n'a pas de retour.

Adieu, vieux ''Chacho''!

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

<u>Coupe de la Confédération/Tour de cadrage</u>

L'AS Otohô à l'épreuve du Kampala City Council

La main innocente a désigné l'adversaire de l'AS Otohô au tour de cadrage de la Coupe de la Confédération. Le champion congolais aura à en découdre avec son homologue d'Ouganda, Kampala City Council.

Ce n'est pas un foudre de guerre, mais un client qui impose le respect car étant un habitué des coupes africaines inter-clubs depuis au moins quatre décennies. Kampala City Council, représentant authentique d'un football anglophone jamais complexé, aura donc le bénéfice de l'expérience.

Il faudra donc une grande équipe d'Otohô, pour vaincre cet adversaire d'un pays qui en a déjà fait voir de toutes les couleurs au nôtre, au niveau des sélections nationales. En fouillant dans les archives, aucune trace de confrontation entre formations des deux pays en club. C'est la première fois donc que clubs congolais et ougandais auront à s'affronter. L'AS Otohô et Kampala Council City seront les premiers à ouvrir le bal.

La manche aller est prévue le 13 janvier au Stade Marien Ngouabi d'Owando, le retour, une semaine après, à Kampala.

G.-S.M.

La Fédération des MUCODEC vous présente ses vœux les meilleurs !
35 ANS
2019
BONNE ET HEUREUSE ANNÉE
MUCODEC
Encore plus proche de vous !

Africaine des assurances Congo

Lancement officiel des activités

L'Africaine des assurances Congo, une nouvelle filiale de l'Africaine des assurances de la maison mère basée **au Bénin, a lancé officiellement ses activités, lundi 13** décembre 2018, à Brazzaville. La cérémonie avait eu lieu à l'hôtel Radisson Blu Mbamou Palace, sous la présidence de Henri Loundou, directeur de cabinet du ministre des Finances et du budget. En présence de plusieurs personnalités, dont Younnoussa Mamadou, consul honoraire du Bénin à Brazzaville, Paul Obambi, président de la Chambre de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers du Congo, Constant Badia, Directeur Général **des institutions financières nationales, Isidore Zinsou,** président du Conseil d'administration de l'Africaine des assurances Congo, Mouftaou Y. Souhouin, président du Conseil d'administration de l'Africaine de Guinée Equatoriale, Gallloy Alexandre, Directeur des assurances au ministère des Finances, et Dominique Sodjinou, Directeur Général de l'Africaine des assurances Congo.

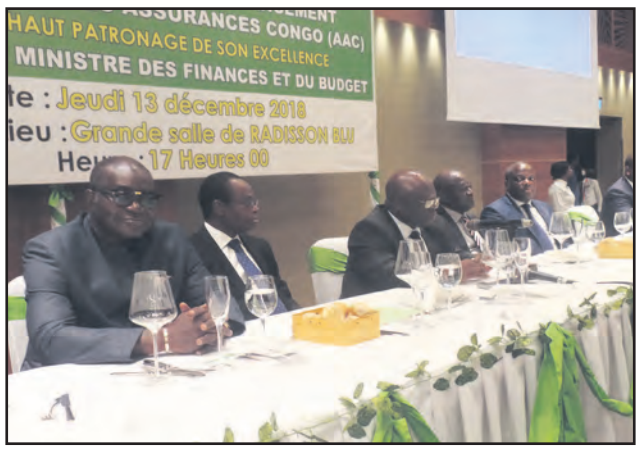

Vue du podium pendant le lancement des activités

La présence de la filiale Congo de l'Africaine des assurances constitue un des maillons pour aider à impulser le développement par la mobilisation d'épargne, en vue du financement de l'économie congolaise, a dit Dominique Sodjinou. Il a ajouté que le marché congolais des assurances bouge et attire de plus en plus d'acteurs. Cela n'est que la conséquence du constat selon lequel le marché congolais est encore vierge avec un potentiel à exploiter. Tout en soulignant que cette dynamique peut s'expliquer par le fait que des pans entiers de l'économie congolaise restent jusque–là inexploités ou sous-exploités.

Installée au Congo, l'Africaine des assurances a opté mener ses activités dans le domaine non-vie, dont le siège social est à Brazzaville.

Au regard du tableau dressé à cette occasion par les responsables congolais, le marché congolais des assurances présente une situation contrastée. Actuellement, on dénombre huit sociétés d'assurance, dont deux sociétés d'assurance–vie et six d'assurance non-vie. Le chiffre d'affaires réalisé par le secteur en 2017 est de plus de 60 milliards de francs CFA, contre un peu plus de 65 milliards de francs CFA en 2016, soit une régression de près de 9%. Le montant global des actifs à fin 2015 est estimé à 92 milliards de francs CFA, soit 1,86% du Produit intérieur brut (PIB). Toutefois, l'offre d'assurance ne touche pas 1 à 2 % de la population congolaise.

Dominique Sodjinou

Henri Loundou

Les invités

Le taux de pénétration, quant à lui, estimé à 1,4 %, demeure très faible, comparé à la moyenne en Afrique qui se situe autour de 4 %. De par ce tableau, il apparaît de toute évidence qu'il existe de la marge à combler dans le secteur des assurances. Le directeur général de l'Africaine des assurance Congo a rassuré que sa société restera attachée aux valeurs du groupe l'Africaine des assurances, entre autres: l'expertise, l'écoute client, le respect des engagements et enfin la solidarité. C'est dire que les objectifs fixés s'inscrivent dans une démarche qualité, rechercher une satisfaction de sa clientèle, adapter ses produits et services aux besoins et aux réalités de sa clientèle, et se rapprocher progressivement de sa clientèle pour identifier ses besoins.

Le Président du conseil d'administration de l'Africaine des assurances Congo a rassuré que *«la présence de cette nouvelle société n'étonne guère, lorsqu'on sait l'intérêt que le Gouvernement congolais attache à l'entrepreneriat privé qui crée la richesse, accompagne la croissance économique, mais surtout, est pourvoyeuse d'emplois».*

Pour sa part, lançant les activités, Henri Loundou a affirmé: *«Le partenariat public–privé constitue une articulation attractive et propice à l'investissement et dans cette perspective, le secteur des assurances qui est un pilier important de notre économie, joue un rôle essentiel dans la collecte de l'épargne et le financement des activités économiques. Il constitue donc un levier pour le développement économique et un véritable stimulateur de la croissance. En plus de ce rôle essentiel, le secteur des assurances a également une mission d'ordre social, celle de sécuriser les citoyens et les entreprises contre les risques d'accidents éventuels. Afin de permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle, le Gouvernement de notre pays a mis en œuvre un plan stratégique de développement du secteur financier, dans une approche inclusive intégrant les acteurs du secteur des assurances pour permettre l'épanouissement et la vitalité dudit secteur. Le Gouvernement congolais continuera de jouer pleinement son rôle de régulation pour la transparence du marché, afin de garantir l'égalité des chances à chaque acteur. En retour, des assureurs sont invités à mettre plus de célérité dans le traitement et le règlement des sinistres, de manière à parvenir à une indemnisation rapide des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurance. C'est à ce prix que la confiance dans l'assurance permettra d'atteindre un taux de pénétration plus élevé».*

TOYA AFRICA BUSINESS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL SOCIAL D'UN MILLION (1.000.000) FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 60 BIS, RUE BANDZAS, ARRONDISSEMENT 4 MOUNGALI
RCCM No CG-BZV-01-2018-B12-00096.
BRAZZAVILLE- REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

Aux termes d'un Acte sous-seing privé en date à Brazzaville du 21 décembre 2018, il a été créé une Société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: TOYA AFRICA BUSINESS.
Forme: Société A Responsabilité Limitée
Objet: la société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo ou en tout autre Etat ou lieu que ce soit: La vente des vêtements, chaussures et autres accessoires d'habillement; le commerce en gros et détail des produits alimentaires; le commerce de fournitures, de mobiliers, de machines et autres équipements de bureau; la vente des matériaux de construction; les activités d'importation et d'exportation; la prestation de services divers.

Et plus généralement toutes les opérations commerciales, industrielles ou financiéres, mobiliéres et immobiliéres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utile ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

Siège social: le siège de la société est fixé à Brazzaville (CONGO) au no 60 bis de la rue Bandzas, arrondissement 4 Moungali.

Durée: la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans.

Capital: le capital de la société est d'Un Million (1 .000.000) Francs CFA.

Administration de la société: suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue en date à Brazzaville du 21 décembre 2018, Messieurs TOURE BASSINALY et DRAME MAMADOU, tous deux associés, ont été respectivement désignés en qualité de Gérant principal et de Co-gérant de la société «TOYA AFRICA BUSINESS» pour une durée indéterminée.

Dépôt légal: le dépôt légal a été entrepris le 27 décembre 2018 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° CG-BZV-01-2018-B12-00096.

Pour insertion

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06 540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

«SCI KIOMO»

Société Civile Immobilière
Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA
Siège Social: 2, avenue de la Liberté, camp 15 août, résidence les Flamboyants, immeuble baobab B, Brazzaville.
RCCM: CG-BZV-01-2018-B42-00006
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 19 décembre 2018, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 20 décembre 2018, sous Folio 235/2, numéro 2082, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination «SCI KIOMO»;
Forme Sociale: Société Civile Immobilière (S.C.I.);
Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associées;
Siège social: 2, avenue de la Liberté, camp 15 août, résidence les Flamboyants, immeuble baobab B, Brazzaville, République du Congo;
Objet social: la société a pour objet, au Congo:

*l'acquisition, location, la gestion et la location-vente d'immeubles;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 19 décembre 2018 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 20 décembre 2018, sous folio 235/3, numéro 2083, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associées.
Gérante statutaire: Madame FILA NZOLOLO Christelle, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville;
Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 décembre 2018, sous le numéro CG-BZV-01-2018-B42-00006.

Fait à Brazzaville, le 28 décembre 2018.

Pour avis,
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,
Notaire.

BUROTOP IRIS
VESTEL
LES BONS PLANS DE NOËL
4K ULTRAHD
65"
799.000 FCFA HT
HD
32"
115.000 FCFA HT
4 Avenue Cardinal Emile Biayenda - centre ville - Bzv Tél : 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - P/N Tél : 05 605 60 56
www.burotopiris.com